



RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025

Art L. 3312-1 CGCT :

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les Orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil départemental, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le contenu du rapport et les modalités de sa publication sont fixés par décret.

Depuis la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018-2022, parue au journal officiel du 23 janvier 2018, de nouvelles règles s'appliquent au débat d'orientation budgétaire. En effet, le II de l'article 13 de la loi précitée dispose :

À l'occasion du débat sur les Orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le contenu de ce ROB est le suivant :

- Les Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les Orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Il comporte également les informations relatives :

- A la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et plus spécifiquement, des éléments sur la rémunération, à la durée effective du travail annuel et l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire concerné.

A noter :

**la pagination du sommaire du présent rapport
renvoie à la pagination indiquée en haut à
droite des pages**

PREAMBULE8**Partie 1. Contexte et trajectoire budgétaire.....13****I. Contexte budgétaire.....13**

1. Ratios de santé financière14

2. Les projections en recettes de fonctionnement.....16

3. Les projections en charges de fonctionnement.....17

Les charges à caractère général.....17

Les frais de personnel.....18

Les dépenses sociales.....18

Les autres subventions et participations20

Les frais financiers20

4. Les projections en dépenses d'équipement.....21

5. Le recours à l'endettement21

II. La politique de gestion des Ressources Humaines28

1. La structure des effectifs28

2. Les dépenses de personnels.....30

3. La durée effective du travail32

4. L'évolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnels37

Partie 2.Les Orientations budgétaires39**1 Axe 1 : Etre l'aménageur trait d'union de tous les territoires en équité et solidarité.....41**

1. 1. Politique attractivité et aménagement du territoire41

1.1.1. Grands sites.....41

1.1.1.1. Contexte et missions.....41

1.1.1.2. Objectifs du plan stratégique départemental42

1.1.1.3.	Orientations 2025.....	42
1.1.2.	Aménagement numérique	42
1.1.2.1.	Contexte et missions.....	42
1.1.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	43
1.1.2.3.	Orientations 2025.....	43
1.1.3.	Contractualisations.....	44
1.1.3.1.	Contexte et missions.....	44
1.1.3.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	45
1.1.3.3.	Orientations 2025.....	45
1.2.	Politique éducation et jeunesse	46
1.2.1.	Contexte et missions.....	46
1.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	46
1.2.3.	Orientations 2025.....	47
1.3.	Politique réseau routier et mobilités durables	48
1.3.1.	Contexte et missions.....	48
1.3.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	49
1.3.3.	Orientations 2025.....	49
1.4.	Politique sécurité des puydômois.....	51
1.4.1.	Contexte et missions.....	51
1.4.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	51
1.4.3.	Orientations 2025.....	52
2.	Axe 2 : Impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun.....	53

2.1.	Politique des solidarités et cohésions sociales.....	54
2.1.1.	Mission « Insertion et emploi »	54
2.1.1.1.	Contexte et missions.....	54
2.1.1.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	55
2.1.1.3.	Orientations 2025.....	55
2.1.2.	Mission « lutte contre les exclusions et solidarités ».....	56
2.1.2.1.	Contexte et missions.....	56
2.1.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	56
2.1.2.3.	Orientations 2025.....	56
2.1.3.	Mission « personnes âgées »	57
2.1.3.1.	Contexte et missions.....	57
2.1.3.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	58
2.1.3.3.	Orientations 2025.....	58
2.1.4.	Mission « personnes en situation de handicap »	59
2.1.4.1.	Contexte et missions.....	59
2.1.4.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	59
2.1.4.3.	Orientations 2025.....	59
2.1.5.	Mission « protection et prévention de l'enfance et de la famille »	60
2.1.5.1.	Contexte et missions.....	60
2.1.5.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	61
2.1.5.3.	Orientations 2025.....	61
2.1.6.	Mission « prévention et réduction des inégalités de santé »	62

2.1.6.1.	Contexte et missions.....	62
2.1.6.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	64
2.1.6.3.	Orientations 2025.....	64
2.2.	Politique Habitat, Logement et Urbanisme.....	65
2.2.1.	Contexte et missions.....	65
2.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	65
2.2.3.	Orientations 2025.....	65
3.	Axe 3 : Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié	67
3.1.	Politique moyens de l'action départementale	67
3.1.1.	Contexte et missions.....	67
3.1.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	68
3.1.3.	Orientations 2025.....	69
4.	Axe 4 : Porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme	72
4.1.	Politique attractivité et aménagement du territoire	72
4.1.1.	Mission sport.....	72
4.1.1.1.	Contexte et missions.....	72
4.1.1.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	72
4.1.1.3.	Orientations 2025.....	73
4.1.2.	Mission tourisme	74
4.1.2.1.	Contexte et missions.....	74
4.1.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	74
4.1.2.3.	Orientations 2025.....	75

4.1.3.	Mission animation des territoires	76
4.1.3.1.	Contexte et missions.....	76
4.1.3.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	76
4.1.3.3.	Orientations 2025.....	76
4.2.	Politique culture et patrimoine	77
4.2.1.	Contexte et missions	77
4.2.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	77
4.2.3.	Orientations 2025.....	77
5.	Axe 5 : Faire de la transition écologique une ambition collective, équitable, partagée et créatrice de valeur	79
5.1.	Politique environnement et transition écologique	79
5.1.1.	Contexte et missions	79
5.1.2.	Objectifs du plan stratégique départemental	80
5.1.3.	Orientations 2025.....	81

PREAMBULE

...Solide dans les valeurs qu'il défend, ambitieux dans les objectifs qu'il se fixe, respectueux des grands équilibres des finances publiques, le Département du Puy-de-Dôme demeure au service de tous les Puydômois, en équité et en solidarité(s)...

UN CAP POLITIQUE CLAIR ET DES POLITIQUES PUBLIQUES COHERENTES

Depuis 2021, l'exécutif départemental s'est engagé dans une démarche méthodique afin :

- D'identifier avec précision les besoins majeurs d'investissements aussi bien **fonctionnement** destinés à mettre à niveau les diverses infrastructures et outils départementaux indispensables pour proposer des **services publics de qualité** et **améliorer les conditions de travail des agents**,
- De conforter ou développer et mettre en cohérence des **politiques publiques de qualité** grâce à une gestion responsable des budgets départementaux,
- De définir **un cap politique** clair à horizon 2030.

Ce cap repose sur cinq fondamentaux qui guident l'action de l'exécutif départemental et des élus qui le soutiennent. Il s'est concrétisé sous la forme d'un document cadre, désormais bien connu des élus de l'Assemblée départementale et des Puydômois : **le Plan Stratégique Départemental**.

Présenté en 2022 aux 14 établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'au grand public via une communication multicanal, ce plan oriente chaque action et politique publique portée par l'institution départementale selon les cinq axes suivants :

- I. Assurer une cohésion territoriale équitable et solidaire,**
- II. Impulser une politique sociale juste et responsable, au service de chaque parcours de vie,**
- III. Moderniser l'institution pour offrir un service public efficace, utile et apprécié,**
- IV. Valoriser et transmettre la fierté de l'identité puydômoise,**
- V. Faire de la transition écologique une ambition collective, partagée et créatrice de valeur.**

L'année 2025 marque donc une étape majeure pour le Département, puisqu'elle correspond à la mise en œuvre, à *mi-mandat*, du **Plan Stratégique Départemental Horizon 2030**.

L'exercice budgétaire 2025 constitue ainsi une occasion pour souligner les actions engagées depuis 2022 et d'en mesurer leurs premiers effets sur le territoire et les Puydômois. Il permet également d'ajuster ses orientations et ainsi consolider les objectifs soutenus par l'Exécutif départemental.

Malgré une situation politique nationale inédite, une conjoncture économique marquée par de très nombreuses contraintes budgétaires imposées, le Département du Puy-de-Dôme aborde le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 avec ambition et une vision résolument tournée vers l'avenir.

En ce sens, le Plan Stratégique Départemental se présente plus que jamais comme un document référence pour structurer et coordonner les politiques essentielles à la vie quotidienne des Puydômois, en particulier des plus fragiles et isolés. Il permet également de donner du sens à l'activité des services proposés par l'ensemble des agents publics départementaux et leurs partenaires.

C'est pourquoi, désireux de jouer pleinement son rôle de catalyseur et de fédérateur des énergies positives sur le territoire, le Président et l'Exécutif départemental ont initié un dialogue avec leurs différents interlocuteurs. À travers leurs consultations régulières, une méthode de travail structurée et fondée sur une approche pragmatique des grands enjeux financiers départementaux en 2025 - résultants d'une dégradation accélérée et insoutenable des finances publiques nationales - a été initiée.

Dans un contexte économique et social incertain, le Département doit conserver la maîtrise de son destin en s'efforçant de concilier maîtrise budgétaire et engagement fort en faveur du développement territorial, du cadre de vie et du bien-être et de la solidarité entre ses habitants.

QUATRE PRIORITES MAJEURES EN 2025

Pour répondre aux besoins concrets des citoyens tout en garantissant une gestion responsable des finances départementales, quatre priorités majeures orienteront les moyens budgétaires disponibles:

Priorité n°1 : la protection de l'enfance

Depuis deux ans, l'exécutif départemental s'attache à renforcer son action dans ce domaine pour adapter rapidement les modalités de prise en charge des enfants confiés.

Cette ambition se traduit notamment par une augmentation du nombre de places d'accueil et de mesures d'accompagnement, ainsi qu'une meilleure prise en charge des mineurs non accompagnés.

Le budget 2025 permettra également de répondre à l'explosion des besoins en protection de l'enfance et d'assurer la définition et la mise en œuvre du **Schéma Départemental de l'Enfance**, qui sera soumis au vote de l'Assemblée Départementale durant le premier semestre 2025.

Priorité n°2 : préparer l'avenir de notre jeunesse en améliorant les conditions matérielles dans les collèges

Le Département place l'éducation au cœur de ses priorités.

Après deux années de conception, d'études d'opportunité et de faisabilité, l'année 2025 sera celle de **l'accélération du Plan Marshall des Collèges**.

Ce dernier prévoit des investissements massifs pour adapter les établissements aux besoins démographiques et éducatifs tout en accélérant leur rénovation énergétique. Des Marchés Publics Globaux de Performance (MPGP) sont en cours de signature pour moderniser plusieurs collèges, garantissant ainsi une meilleure optimisation des consommations énergétiques et des budgets associés.

De plus, et malgré les contraintes financières générales, la sanctuarisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la meilleure **prise en compte des consommations énergétiques dans leurs dépenses** offriront une plus grande stabilité financière aux établissements.

Priorité n°3 : l'aide aux territoires et l'accompagnement des projets communaux/intercommunaux pour soutenir l'économie locale

Le Département confirme en 2025 son rôle de **chef de file de la solidarité territoriale** en accompagnant les communes et les intercommunalités.

À travers des dispositifs comme le **Fonds des Initiatives Communales (FIC)** et les **Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD)** par exemple, le Département du Puy-de-Dôme assume, malgré le désengagement d'un certain nombre de politiques publiques de l'Etat ou de partenaires, sa volonté d'accompagner (subventions/ingénierie) les collectivités dans la réalisation de leurs projets structurants.

Aménagement équilibré du territoire et soutien à l'économie locale demeureront une préoccupation majeure pour 2025.

Priorité n°4 : garantir la sécurité des Puydômois grâce à un soutien continu et sans précédent au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS63)

En 2025, le Département poursuivra son soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63) avec une **augmentation de 1 million d'euros de sa contribution et de**

2 millions d'euros en investissement pour moderniser les équipements et infrastructures des sapeurs-pompiers portant l'effort consenti pour la période 2021-2025 à 197,4 M€ (fonctionnement et investissement).

Par ailleurs, l'adoption du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (**SDACR**) en 2024 permettra de cibler, avec davantage de précision, les besoins et d'**optimiser la répartition des moyens**.

EN 2025, DEUX NOUVELLES ACTIONS STRATEGIQUES SERONT INITIEES

✓ Action stratégique n°1 : renforcer le soutien au sport adapté

En cohérence avec les **valeurs départementales de solidarité et d'inclusion**, des actions renforcées seront mises en place pour l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap. Pour cela, le Conseil Départemental s'appuiera et soutiendra les clubs et infrastructures particulièrement impliqués sur ce **sujet majeur pour un grand nombre de Puydômois**. L'année 2025 pourra ainsi être consacrée à l'écriture d'un schéma départemental spécifique.

✓ Action stratégique n°2 : soutenir les acteurs du tourisme et développer une nouvelle stratégie touristique départementale

Avec plus de 15 millions de nuitées en 2024 dans notre département, **le tourisme est d'ores et déjà un vecteur majeur d'attractivité et de développement économique**. Pour autant, des marges de progression sont identifiées. Afin de les concrétiser, le secteur du tourisme bénéficiera d'un appui renforcé du Conseil Départemental pour permettre la mise en œuvre d'une **nouvelle dynamique touristique qui bénéficiera à l'ensemble des communes et territoires du Département**.

Fruit d'une importante concertation, cette nouvelle politique contribuera à l'optimisation des moyens dédiés ainsi qu'à la convergence du plus grand nombre d'acteurs travaillant directement ou indirectement dans le tourisme, qu'ils se trouvent dans le périmètre du bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ou sur le reste du territoire.

Pour cela, une délibération cadre précisant la nouvelle stratégie départementale en la matière sera proposée au vote de l'Assemblée départementale durant le premier semestre 2025.

UNE PROJECTION BUDGETAIRE 2025 VOLONTARISTE ET RESPONSABLE

Les efforts budgétaires à réaliser sont importants et devront être maintenus à moyen terme pour **retrouver une trajectoire soutenable**, seule à même de nous permettre de relever les nombreux défis qui s'imposent à nous aujourd'hui et nous attendent dans les prochaines décennies.

Faire des économies n'est jamais une décision populaire.

L'ensemble des élus de l'Assemblée départementale, les Puydômois tout comme l'administration, devront donc être convaincus de la pertinence et du **caractère volontariste du plan stratégique départemental, dont la poursuite de sa mise en œuvre représente une opportunité pour développer un projet de territoire crédible et collectivement porteur de sens.**

Si, à l'échelle nationale, les comptes publics sont sous tension, **les élus départementaux ne peuvent se détourner de leurs responsabilités en se contentant de constater la longue liste des dépenses nouvelles.** En ce sens, ils doivent, au-delà des différences de sensibilité, être acteurs d'une mobilisation politique autour de la question des finances locales et plus spécifiquement départementales. Cette prise de conscience est essentielle pour consolider nos finances publiques, sachant qu'en 2025 les **marges de manœuvre** pour maintenir le cap du plan stratégique se situent **en priorité du côté des dépenses et non des recettes.**

Dans un contexte où l'endettement public est devenu un sujet majeur de préoccupation des Français, il revient aux élus départementaux d'adopter une **gestion raisonnable et responsable des comptes publics départementaux** afin d'assurer un avenir pérenne pour notre territoire.

PARTIE 1. CONTEXTE ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE

I. CONTEXTE BUDGETAIRE

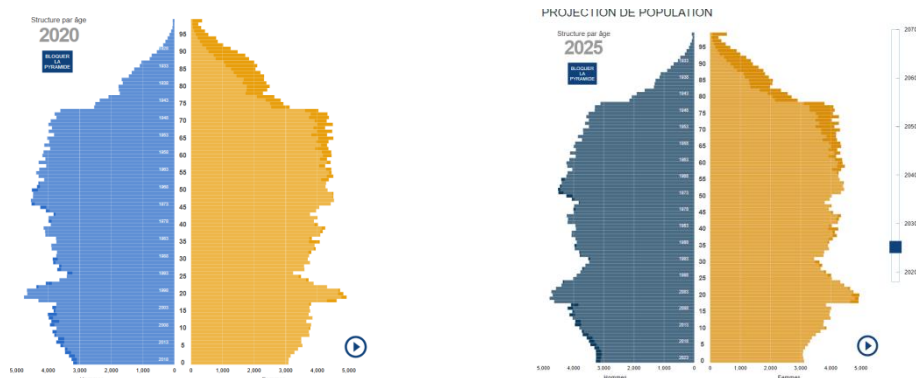
Les exercices budgétaires 2021 et 2022 ont été marqués par des niveaux notablement élevés de recettes de fonctionnement, avec une perception de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dépassant 100 M€ et une évolution du produit fiscal de TVA supérieure à 10 %. Ceci était la conséquence d'une situation nationale favorable, dans un contexte de reprise économique post Covid-19. Toutefois, le Compte Financier Unique 2023 voté à l'été 2024, ainsi que la projection d'exécution 2024 montrent des niveaux de recettes en stagnation, conséquence du ralentissement de la croissance économique estimée à +1,4 % en France en 2024 (selon l'INSEE) du fait de la forte baisse des DMTO et d'un faible rendement de la TVA.

Dans le même temps, les Départements subissent une augmentation mécanique des dépenses très importante. En effet, bien que l'inflation soit en décline, atteignant un niveau de 2 % prévu pour l'année, elle continue d'exercer une pression significative sur les coûts, impactant à la hausse l'intégralité de nos dépenses. Les ménages Français sont également impactés par cette hausse des dépenses. Ils sont plus nombreux à être privés d'emploi (+ 0,8 % de demandeurs toutes catégories selon France Travail).

Par ailleurs, la hausse de l'espérance de vie des Français est un facteur qui pèse et pèsera de plus en plus sur les charges des Départements qui sont chargés de la politique du grand âge. Agrégées aux autres dépenses à caractère social (dont les allocations individuelles de solidarité), on constate que la hausse des dépenses sociales du Département est bien supérieure à l'inflation.

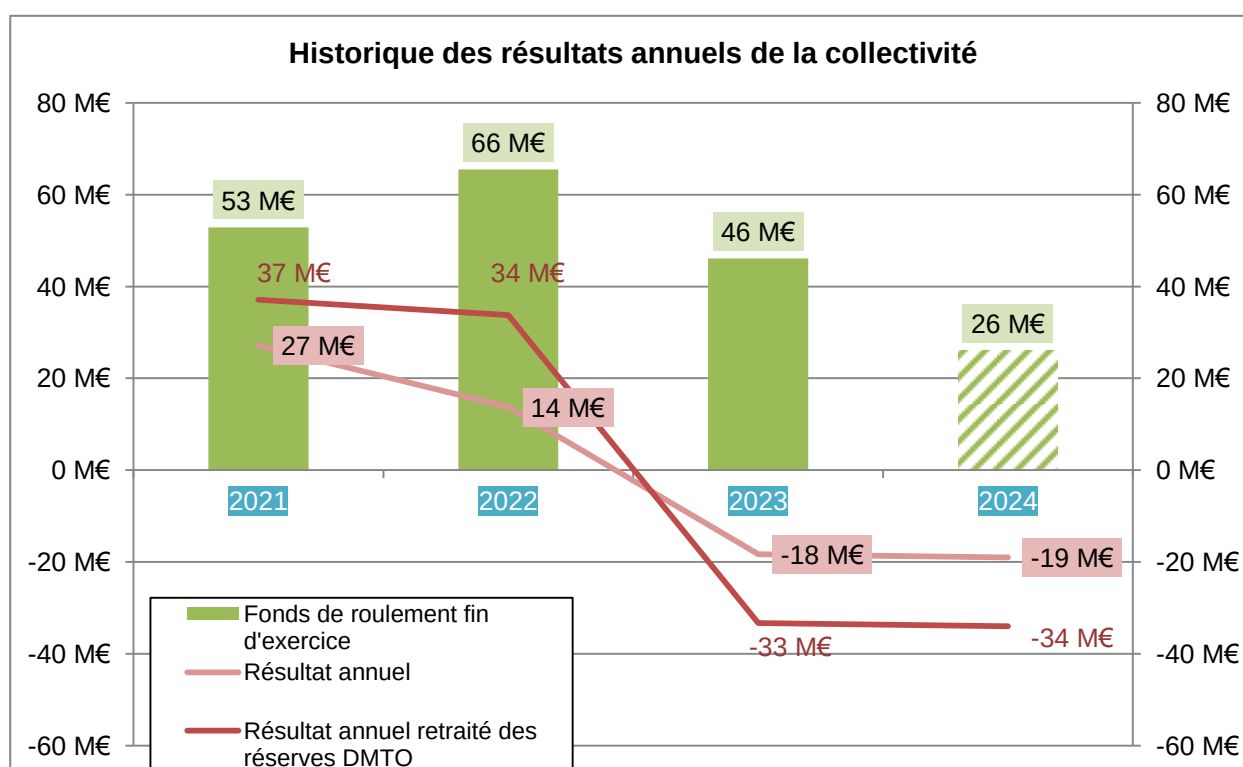
De plus, la population puydômoise comprend comme la population nationale, en valeur absolue et en proportion, plus de personnes de « moins de 20 ans » et de « plus de 65 ans » en 2025 qu'en 2020. Ces deux tranches d'âges sont celles pour lesquelles l'action sociale est plus importante :

Source : <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/6798992/pyramide.htm?#!y=2019&v=2&t=3&c=63>



À l'international, avec une croissance mondiale projetée à +3,2 % (selon le FMI), légèrement inférieure à celle des années précédentes, les incertitudes sur les échanges commerciaux et l'évolution des taux d'intérêt pourraient également peser sur les capacités d'investissement des projets locaux, lesquels sont aujourd'hui financés en grande partie par la dette bancaire et obligataire.

Les conséquences en termes budgétaires pour le Conseil départemental du Puy-de-Dôme sont notables en ce qu'elles font apparaître en 2024 pour la deuxième année consécutive un résultat déficitaire qui aurait été encore plus important (de l'ordre de 37 M€) sans la reprise des provisions de DMTO ; ce déficit a pu être couvert par les résultats antérieurs, portant le fonds de roulement du Département à 26 M€ à la fin de l'exercice comptable. Il devient donc impératif que le Conseil départemental construise un budget 2025 marqué par une maîtrise des dépenses, reflétant des efforts d'optimisation de l'utilisation des ressources financières. Cette utilisation efficiente des deniers publics permettra pour 2025 de préserver le niveau de service public, et de poursuivre son objectif d'accompagner, de protéger et d'innover au service des Puydômois.



1. RATIOS DE SANTE FINANCIERE

Le choix d'un scénario budgétaire est généralement opéré par la construction d'un scénario plancher (ou pessimiste) et d'un scénario plafond (ou optimiste), qui bornent un scénario médian, plus réaliste. **Pour l'année 2025, ces scénarios sont confondus en une seule hypothèse qui correspond à un retour à l'équilibre comptable dans un contexte inflationniste.**

Pour rappel, la mise en œuvre en 2022 du Plan Stratégique Départemental a été accompagnée d'une réflexion de fond sur les niveaux de référence à adopter pour les indicateurs financiers de la collectivité : maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans et le taux d'épargne brute au-dessus de 10 %.

Ces indicateurs financiers, notamment le taux d'épargne brute, peuvent être considérés comme jouant le rôle de soupape de sécurité financière, variant à la hausse ou à la baisse en fonction de la pression exercée par les contraintes exogènes.

Dans un contexte financier contraint, il est donc naturel que les ratios financiers apparaissent dégradés, ou autrement dit, vouloir conserver les mêmes ratios de santé financière alors que le contexte est dégradé pénaliserait complètement l'action départementale, en privant les politiques publiques de possibilités de dépenses.

A titre d'illustration, pour conserver un taux de 10 % d'épargne brute, il aurait fallu faire le choix de baisser les dépenses de fonctionnement de près de 60 M€ en un seul exercice, ce qui aurait été un objectif difficilement atteignable. Heureusement les choix de gestion pris au moment de l'élaboration du plan stratégique permettent de ménager tant la santé financière de la collectivité que l'action départementale.

C'est donc entre ces 2 impératifs que sont présentés les ratios suivants pour le Budget Primitif 2025 :

- Un **taux d'épargne brute** (excédent en fonctionnement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) supérieur à **6 %**.

Cela signifie que le Département mobilise 94 % de ses ressources courantes pour couvrir ses dépenses du quotidien. Les 6 % restants sont fléchés d'une part pour rembourser le capital de la dette (27 M€ en 2025) et d'autre part autofinancer les dépenses d'équipement.

Le niveau d'autofinancement permettrait un niveau de dépenses d'équipement de 107 M€.

C'est moins que ce qui avait été anticipé lors de l'établissement du Plan Stratégique Départemental. Il s'agit donc de s'adapter aux contraintes actuelles. Mais ce choix raisonnable et assumé permet d'engager des dépenses soutenables, sans surendetter la collectivité. Autrement dit, l'épargne nette reste positive : le Département ne s'endette pas pour rembourser sa dette.

- Une **capacité de désendettement** (montant de l'encours de dette rapporté à l'excédent de fonctionnement) comprise entre **7 et 10 ans** (selon le niveau des recettes de fonctionnement).

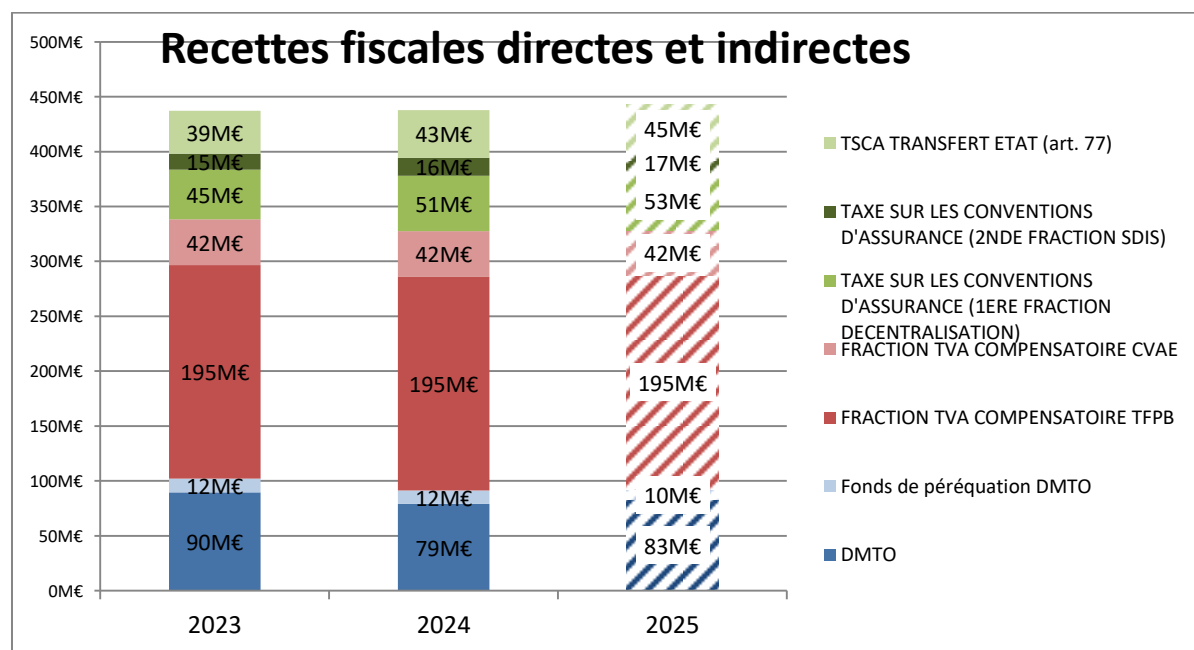
Cela signifie que, dans une situation fictive où les investissements ne sont pas autofinancés car on consacre toute l'épargne brute au désendettement, on pourrait rembourser le capital de la dette en 7 exercices comptables.

Ce ratio est naturellement en dégradation, le nombre d'années théorique augmentant avec un encours de dette en forte hausse et une épargne brute (excédent de fonctionnement) en baisse. Il reste néanmoins largement en deçà des seuils d'alerte couramment admis (seuil d'alerte à 12 ans).

2. LES PROJECTIONS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A titre de repères budgétaires, les recettes de fonctionnement 2023 ont été constituées à 75,5 % de fiscalité (chapitre 73), à 14 % de dotations de l'Etat (chapitre 74), à 7,5 % de financements dédiés au secteur social (CNSA, Fonds de mobilisation insertion...) et à 3 % de recettes diverses (produits des services et participations pour l'essentiel).

La proportion majoritaire des recettes fiscales rend le Département fortement dépendant à cette famille de ressources. Cette dépendance, complètement subie du fait de mécanismes de compensations qui privent le Département de lien fiscal avec son territoire et les administrés, est en outre fluctuant au gré des périodes de croissance ou de ralentissement : il s'agit en effet uniquement d'impôts de flux (DMTO, TVA, TSCA), contrairement aux impôts de stocks tels que les taxes d'habitation et foncière. **La collectivité doit donc considérer cette nouvelle donne dans la gestion de sa prospective financière, qui nécessite une plus grande prudence, et un suivi beaucoup plus fin des prévisions de croissance en continu.**



A l'heure de la rédaction de ce rapport, les hypothèses du projet de loi de finances en matière de dotation de l'Etat vers les collectivités territoriales nous forcent à la prudence. Il est ainsi envisagé une baisse de l'ordre de 2 M€ sur cette famille de recettes.

Les principales recettes d'aide sociale sont envisagées à la hausse, dans les mêmes proportions que leur pendant en dépenses en N-1.

Les reprises de réserves, enregistrées en 2023 et 2024 en « autres produits de gestion courante » et « reprises sur provisions », ne seront pas reconduites en 2025, et ces lignes seront de fait en baisse significative (-15 M€).

Ainsi, au global, le niveau des recettes réelles de fonctionnement 2025 est attendu à un niveau inférieur à celui de 2024 (725 M€ au Compte Financier Unique anticipé).

3. LES PROJECTIONS EN CHARGES DE FONCTIONNEMENT

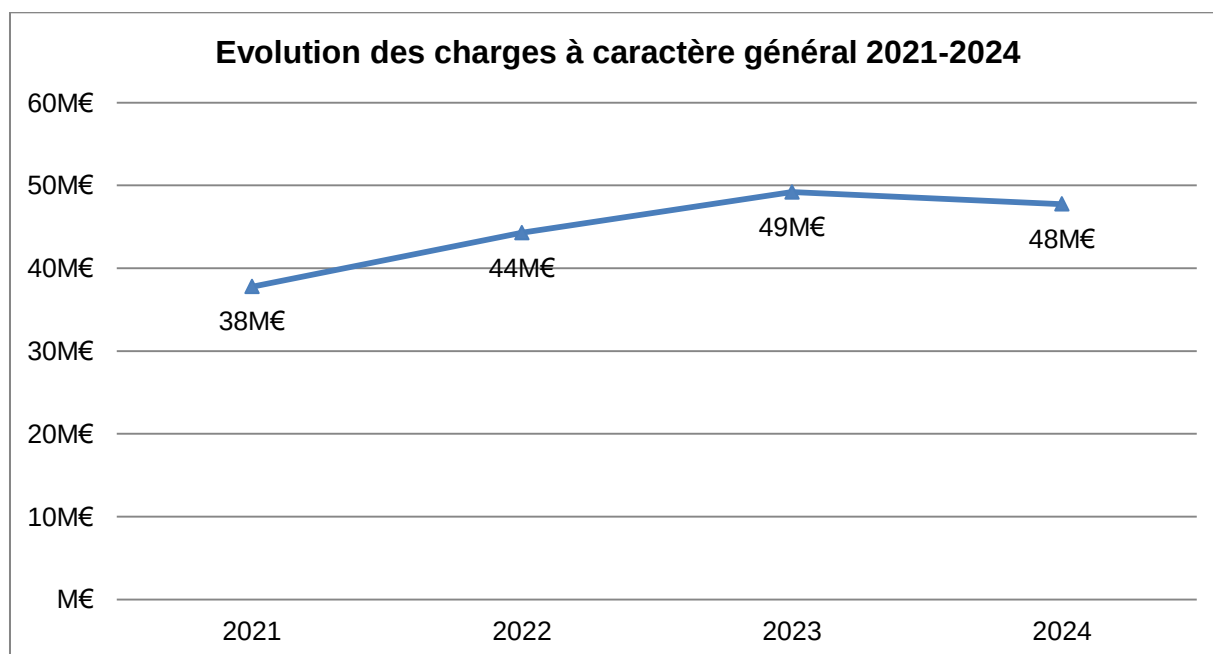
A titre de repères, les charges de fonctionnement sont au CFU 2023 constituées à 7 % des charges à caractère général (chapitre 011), à 21 % des frais de personnel (chapitre 012), à 55 % des dépenses sociales, à 13 % des subventions et participations et à 4 % de charges diverses (dont les frais financiers).

Beaucoup d'incertitudes caractérisent la préparation budgétaire de la politique sociale : quel sera l'impact d'une conjoncture économique fragile et la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi sur le nombre de bénéficiaires du RSA ? Quelle sera la durée de la progression historique des frais d'hébergement du secteur enfance ? De quel soutien auront besoin les territoires de la part du Département et quels efforts pourront être consentis sans mettre en péril la santé financière du Département ?

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

La forte hausse des charges à caractère général des derniers exercices était particulièrement liée au contexte international et à l'évolution des coûts de l'énergie. Que ce soit en matière d'électricité et de gaz ou pour l'ensemble des autres achats (carburants, matériaux routiers, papier, etc.), les évolutions tarifaires ont été particulièrement marquées en 2022 et 2023.

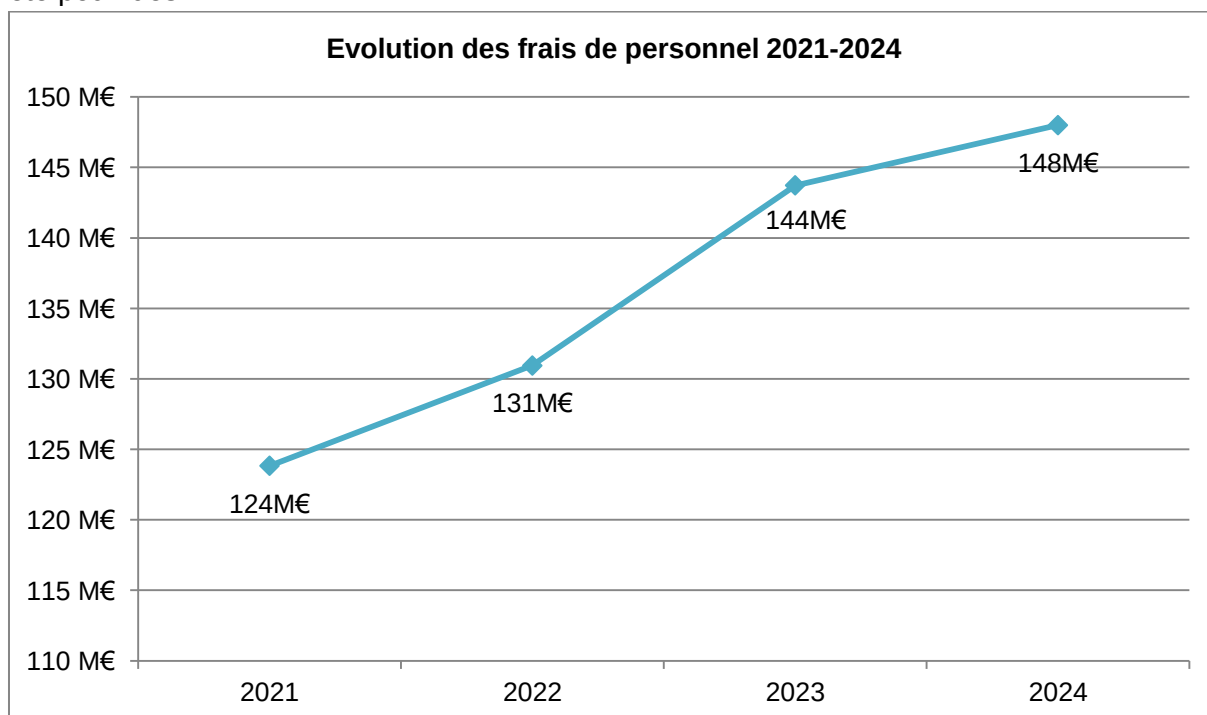
L'année 2024 marque une première stabilisation des prix qui restent malgré tout à un niveau historiquement élevé.



L'année 2025 devrait être marquée par un reflux sensible du coût des énergies (sous réserve d'événements internationaux). Un pilotage fin de nos marchés d'acquisition énergétique mais également de l'ensemble de nos achats devrait permettre d'afficher un reflux net de ces dépenses et dégager quelques marges de manœuvre pouvant être transférées sur les autres typologies de dépenses.

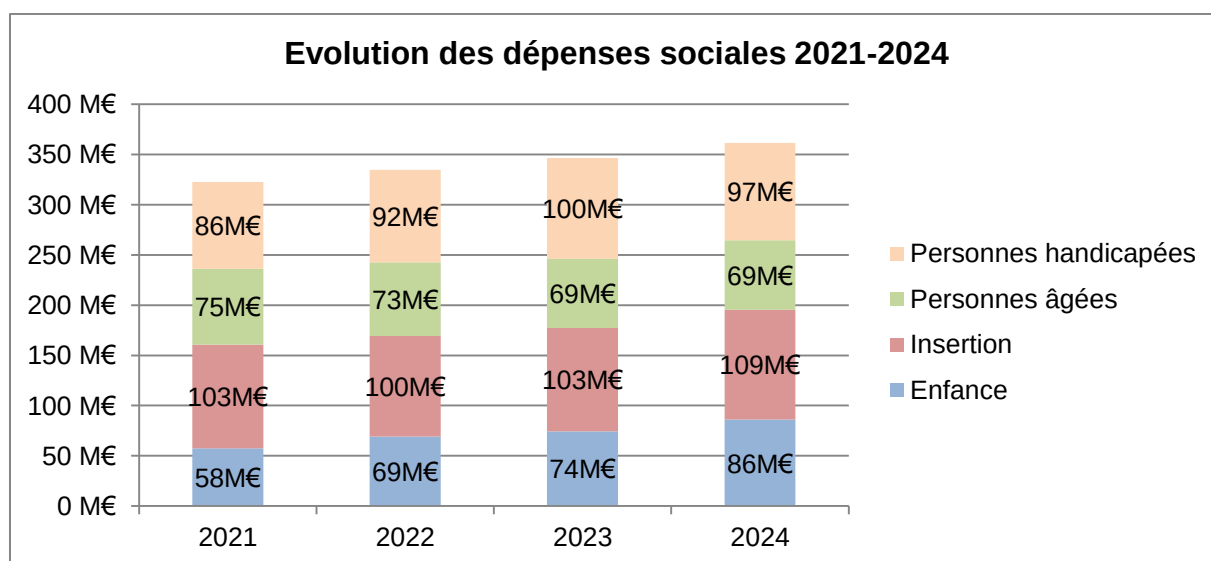
LES FRAIS DE PERSONNEL

La hausse des charges de personnel amorcée en 2021 est toujours présente en 2024. **Elle constituait en début de mandat le rattrapage d'un besoin en personnel départemental, que l'on estime comblée en 3 exercices.** Comme annoncé lors des précédentes préparations budgétaires, les efforts consentis perdureront en 2025, mais l'augmentation doit désormais être plus modérée. En 2025, l'augmentation de la masse salariale pourra rester au niveau du glissement vieillesse technicité, les missions et actions prioritaires ayant déjà été pourvues.



LES DEPENSES SOCIALES

Concernant la dépense sociale, les prévisions d'atterrissage sont au niveau des estimations des crédits prévus, niveau qui peut être qualifié de soutenu comparativement aux évolutions constatées en rétrospective, comme le montre le graphique suivant.

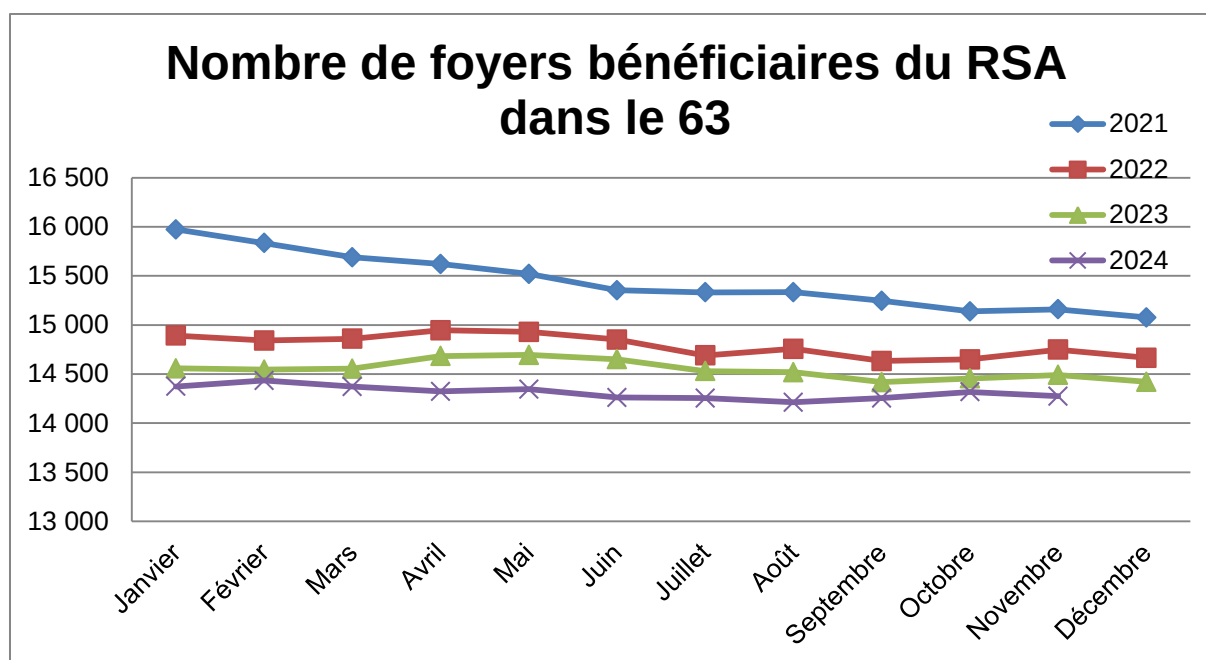


La poussée est surtout portée d'une part, par les frais de séjour en établissements, particulièrement pour les secteurs handicap et enfance, puisqu'il faut accompagner les structures dans la prise en charge du Ségur de la santé et de l'inflation. Plus spécifiquement, la situation est très tendue dans le domaine de l'enfance où la collectivité fait face depuis l'après-covid à un nombre croissant de prises en charge qui nécessitent dans l'urgence des créations de places dans les établissements d'accueil, ainsi qu'un afflux de mineurs non accompagnés. Comme il l'a fait depuis la période post-covid, le Département continuera de soutenir les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

D'autre part, du côté des Allocations Individuelles de Solidarité, plusieurs facteurs expliquent la hausse constatée en 2024 : la dépense pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) est artificiellement en hausse en 2024. En effet, 13 versements mensuels ont été effectués à la Caisse d'Allocations Familiales afin de résoudre une problématique de « disponible de trésorerie » du côté de cette dernière. Pour autant, comme l'indique le graphique suivant, les bénéficiaires du RSA restent sur une moyenne mensuelle de 14 500, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

La dépense de RSA est, à ce jour, envisagée à 97,5 M€ en 2025 soit un versement mensuel stable au-dessus de 8 M€. Ce montant intègre une légère progression des effectifs compte tenu d'une probable dégradation du marché de l'emploi dans les prochains mois.

Les réflexions engagées sur le niveau d'accompagnement des bénéficiaires de l'APA à domicile ont abouti à une hausse du montant versé pour cette allocation en 2024. L'élargissement des formes de handicap pris en charge par la PCH a fait porter un effort important en 2024, qui perdurera sans augmenter en 2025.



LES AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

La contribution au SDIS est programmée en évolution positive conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre les deux structures en 2023.

Les subventions dans leur ensemble devraient amorcer une décrue avec la fin de certains dispositifs exceptionnels liés à la période post covid.

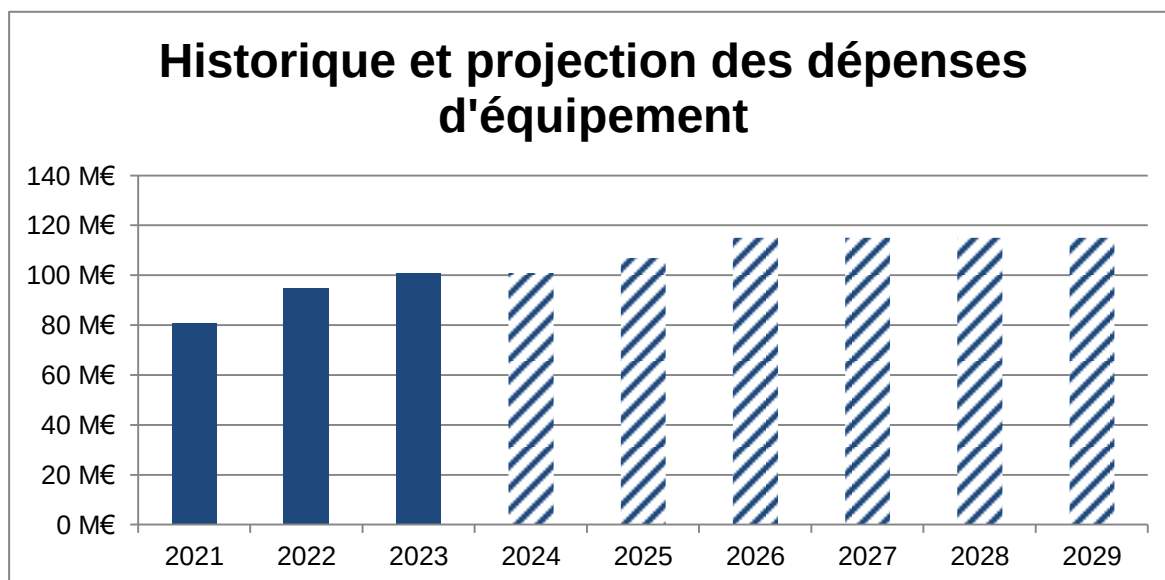
La Dotation Générale de Fonctionnement des collèges publics et le forfait d'externat des collèges privés seront sanctuarisés malgré la baisse de la démographie scolaire confirmant la priorité donnée à cette politique par le Département.

LES FRAIS FINANCIERS

Le désendettement que la collectivité a constaté au 31 décembre 2023, a permis d'amortir en partie l'impact de la hausse des taux d'intérêts constatée en 2022-2023. Le recours à l'emprunt nouveau est maîtrisé, et l'enveloppe allouée aux frais financiers devrait se fixer autour de 7 M€ annuels.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont envisagées, au budget primitif 2025, à un niveau compris entre 670 et 680 M€, qui permet à la fois d'assurer le service public de qualité, notamment le soutien aux enfants et familles, aux collégiens, aux personnes en perte d'autonomie, sans toutefois hypothéquer l'avenir et en conservant une santé financière soutenable. La trajectoire envisagée pour la seconde partie de la mise en œuvre du Plan stratégique départemental répond également à ces deux enjeux. **Le suivi de cette trajectoire, impliquant une maîtrise des coûts de fonctionnement et non pas seulement des dépenses, ne sera possible qu'avec un pilotage fin et pertinent.**

4. LES PROJECTIONS EN DEPENSES D'EQUIPEMENT



Le plan stratégique départemental – Horizon 2030 - est bâti sur l'objectif d'investir 780 M€ en 7 ans pour le territoire puydômois, ce qui représente un niveau de dépenses à un niveau bien supérieur (environ +33 %) par rapport au précédent mandat. Les montants projetés pourront être adaptés en fonction des périodes de lancement des projets et des rythmes de consommation des enveloppes, tout en restant dans le calibrage de 780 M€ à horizon 2030. Les montants annuels devraient à terme respecter la répartition suivante : 70 % pour les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale et 30 % pour les subventions d'investissement aux partenaires.

Ainsi, depuis trois ans, le Département démontre sa capacité à investir davantage comparativement à la dernière décennie. En 2025, l'accent sera principalement porté sur les bâtiments des collèges.

Même si nous pouvons espérer des financements particuliers à certains projets (CPER, subventions régionales, fonds vert, dotation de soutien à l'investissement départemental...), la réalisation de ce plan d'investissement repose prioritairement sur la capacité de la collectivité à maintenir son autofinancement pour envisager un recours à l'emprunt contrôlé, avec un objectif de capacité de désendettement inférieure à 12 ans sur la durée.

Pour 2025, l'objectif de réalisation est de 107 M€, avant de franchir un second palier de 115 M€ à partir de 2026.

5. LE RECOURS A L'ENDETTEMENT

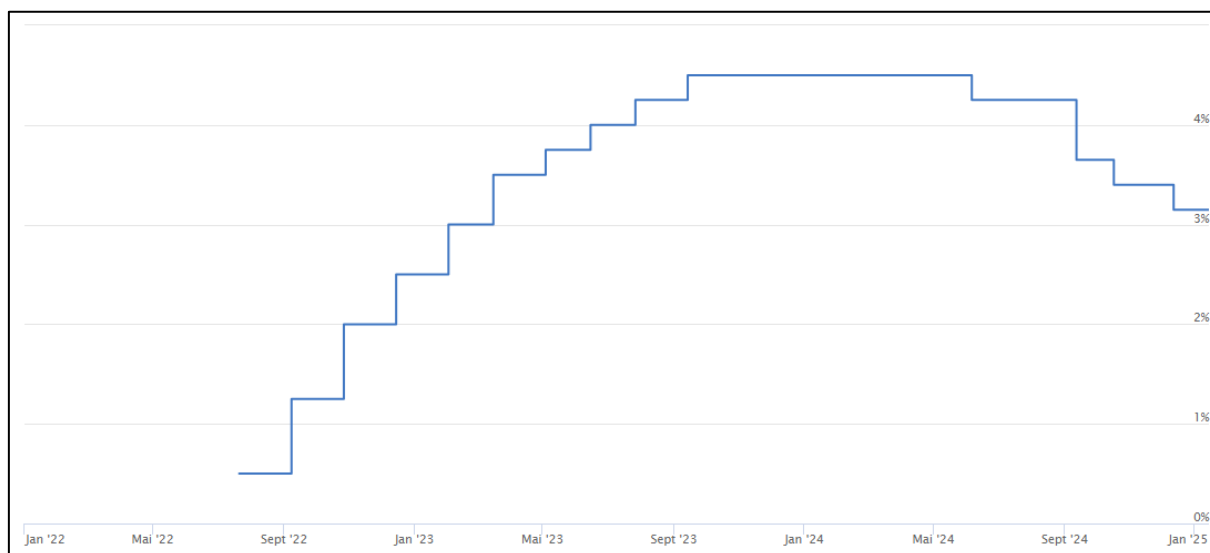
Cette partie a pour objet de présenter un état des lieux de l'endettement départemental ainsi que la trajectoire retenue au titre de la prospective financière concernant le recours à l'emprunt et ses impacts sur le stock de dette.

Depuis le second semestre 2022, l'inflation a été alimentée dans un premier temps par la reprise d'après covid puis accélérée par le déclenchement du conflit ukrainien. Elle a touché de plein fouet les économies européenne et mondiale, à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis les années 80. La hausse des prix, tout d'abord limitée au secteur des matières premières et des énergies, s'est diffusée par ricochet à l'ensemble des secteurs de consommation. La hausse des prix fulgurante a déclenché une réaction ferme de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui, dès le mois de juin 2022, a clairement communiqué sur ses intentions de lutter contre l'inflation. Ce n'est que courant 2023 que la hausse des taux atteint son pic.

Les conséquences de cette politique monétaire très restrictive et ses conséquences en matière de croissance a entraîné un épisode désinflationniste à partir de 2024.

Dans ce sillage, la BCE a baissé son taux de refinancement de 450 points de base au 20/09/2023 à 315 points de base au 18/12/2024, soit en 15 mois seulement.

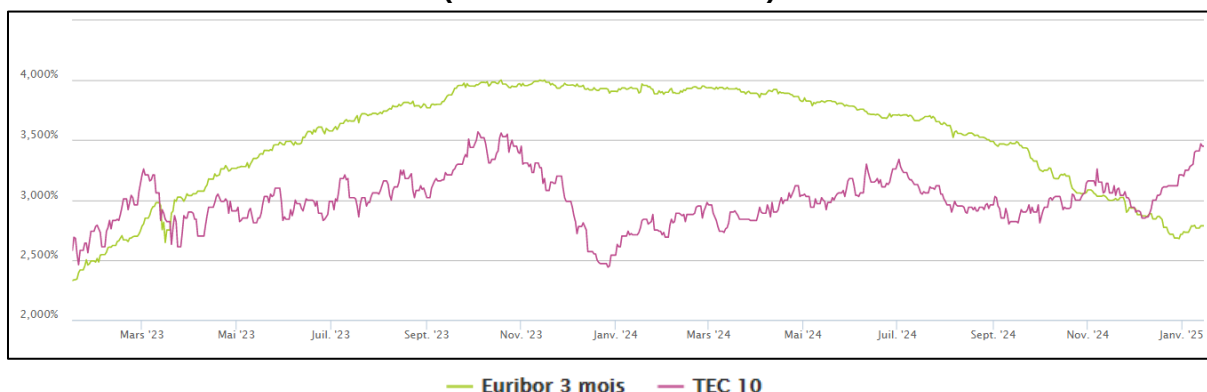
Evolution du taux de refinancement de la BCE du 01/01/2022 au 14/01/2025 (Source euribor-rates.eu)



Cet allègement monétaire a eu pour conséquence de diminuer le niveau des taux d'intérêt sur les marchés financiers sur la deuxième moitié de 2024, et donc de détendre le coût du crédit pour les emprunteurs.

Fin 2024, les courbes de taux reviennent à une tendance plutôt normalisée avec des taux courts (EUR 3M) inférieurs aux taux longs (TEC 10). La BCE a annoncé vouloir poursuivre son cycle de baisse des taux directeurs en 2025, le marché anticipant même que le taux 3 mois, à 2,7 % actuellement, pourrait descendre à 1,9 % fin 2025, compte tenu d'une prévision d'inflation à 2,1 %.

**Courbe de taux EUR 3M / TEC 10 du 15/01/2023 au 14/01/2025
(Source Finance Active)**

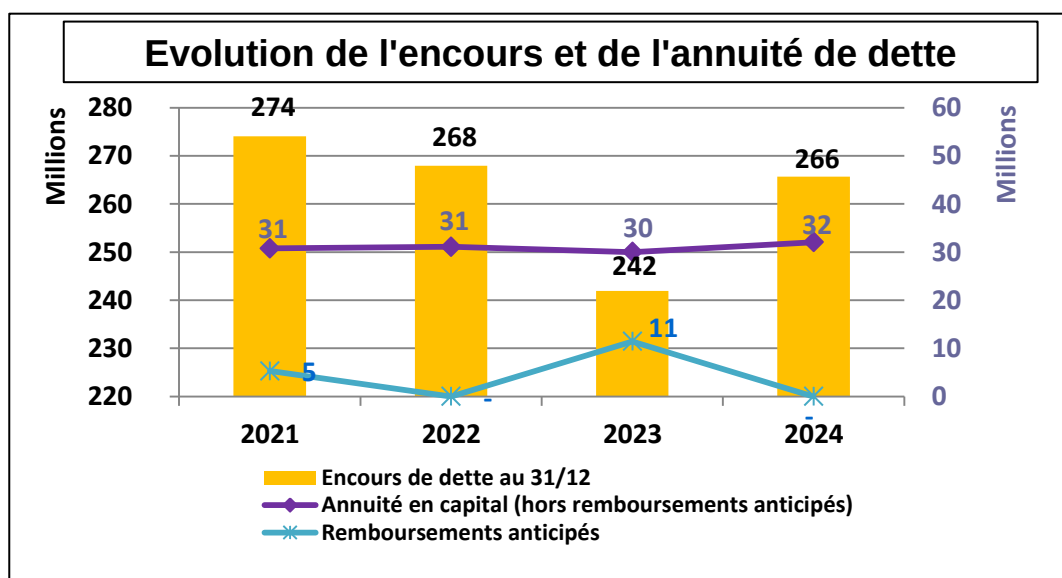


Les anticipations de marché indiquent désormais, qu'après plusieurs années d'un prix « très bon marché » de la ressource monétaire, nous convergerions vers un maintien durable du coût du crédit sur des valeurs moyennes de 3 et 4 %, quelle que soit la maturité.

Atterrissage 2024 :

L'analyse des caractéristiques de la dette départementale, qui au 31 décembre 2024 se fixe à 266 M€, repose sur deux principaux constats :

- 1) Le retour à un recours significatif à l'emprunt compte tenu de la montée en puissance du Plan Stratégique Départemental et la montée du coût de l'argent depuis la fin de la crise COVID ;
- 2) d'autre part, la trésorerie abondante du Conseil départemental depuis la sortie du COVID, associée à une stratégie de sécurisation et de diversification de la dette, a permis de contenir son montant global à fin 2024.



Le graphique précédent permet d'identifier la période de stabilité globale de la dette sur la première partie du mandat et un recours plus important à l'emprunt en 2024 pour accompagner la montée en puissance des dépenses d'équipement de la collectivité.

La capacité de la collectivité à préserver son autofinancement pour financer ses investissements, repose sur un recours à l'emprunt calibré au plus juste chaque année et sur la détection régulière d'opportunités de remboursements par anticipation qui aujourd'hui sont épuisées.

Stratégie d'équilibre budgétaire 2024 :

Fin 2024, le besoin de recourir à l'endettement par la collectivité réapparaît avec un encours de dette atteignant 266 M€ contre 242 M€ au 31/12/2023. Cette nouvelle donne, dans un contexte monétaire très chahuté, se conjugue avec un pic des taux d'intérêts et un niveau de réserve de trésorerie en baisse.

Ce recul est notamment la conséquence de l'augmentation des dépenses globales de la Collectivité mais également de la chute des produits de DMTO depuis 2022. En 2024, le montant des DMTO s'élève à 80 M€, soit une baisse de 28 % par rapport à 2022 (-31 M€) et de 12 % par rapport à 2023 (-11 M€).

En 2024 pour accompagner ses efforts d'investissement, le Département a souscrit trois emprunts obligataires pour un total de 30 M€ en juillet 2024 et un prêt bancaire de 20 M€ en décembre 2024. Ce dernier a eu pour objectif d'équilibrer la balance budgétaire de fin d'année. Auparavant, un prêt de 5 M€ contracté en décembre 2023 avec la CEPAL a été encaissé et consolidé en novembre 2024.

A la clôture de l'exercice 2024, la capacité de désendettement, du fait de l'augmentation de l'endettement, devrait se fixer à 6,83 ans. Cette valeur étant toujours synonyme d'une bonne santé budgétaire. Il convient néanmoins de remarquer que ce ratio est en forte hausse par rapport à 2023 (2,66 ans), dû à une baisse de l'épargne et à une augmentation de l'endettement.

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Intérêts dette moyen et long terme (hors ICNE)	3 715 611,39	3 586 595,56	5 776 317,66	6 162 709,67	6 200 000,00

Les frais financiers de l'année 2024 progressent de 6,6 %, une situation qui fait écho à l'augmentation des taux.

Tableau des mouvements réels annuels du capital de la dette depuis 2020 :

	2021	2022	2023	2024
	Flux d'endettement (en M€)			
Emprunts mobilisés	24	25	15	55
	Flux de désendettement (en M€)			
Annuité en capital	30,8	31,1	30	32
Remboursements anticipés définitifs	5,3	0	11,4	0
Remboursements anticipés temporaires (16451)	0	0	2	0,79
Encaissement amortissement contractuel suite au remboursement temporaire (16451)	0	0	0,4	0,79
	Flux net de dette (en M€)			
Flux de l'année	-12,1	-6,1	-26	23

Au compte financier unique (CFU) 2024, le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 32 M€. Ce poste de dépense est relativement stable depuis plusieurs années. A noter que le capital de la dette nouvelle 2024 ne sera amorti qu'à partir de 2027 pour la partie bancaire (20 M€) et in fine pour la partie obligataire (30 M€ entre 9 et 12 ans). L'objectif en termes de gestion budgétaire est de contenir l'amortissement du capital de la dette aux alentours de 30 à 35 M€ par an. Ceci afin d'éviter les « pics d'amortissement » pénalisants à la fois budgétairement et en trésorerie. Ce point sera toutefois sans doute revu avec un recours à l'endettement plus marqué dans les prochains exercices.

Prévisions 2024-2028 :

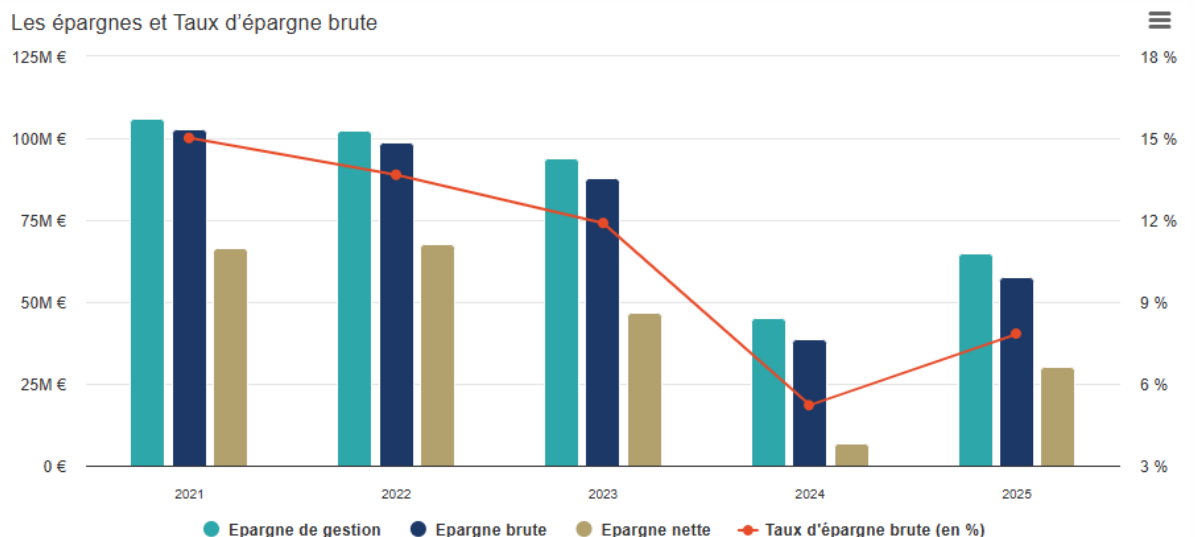
L'objectif rehaussé des dépenses d'investissement du Plan Stratégique Départemental et la stagnation des recettes de fonctionnement vont mécaniquement accélérer le recours à l'emprunt.

Néanmoins, l'intention première est que la trajectoire soit contrôlée et que les efforts de gestion engagés sur la section de fonctionnement permettent de respecter le critère d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de mise en œuvre du Plan.

L'augmentation de l'encours de dette devrait se poursuivre pour atteindre un niveau compris entre 440 et 470 M€. Le Département poursuivant son objectif d'atteindre un plateau de 115 M€ de dépenses d'équipement, il sera nécessaire de poursuivre sur une trajectoire de 70 à 80 M€ d'emprunts nouveaux jusqu'à la fin de mise en œuvre du Plan.

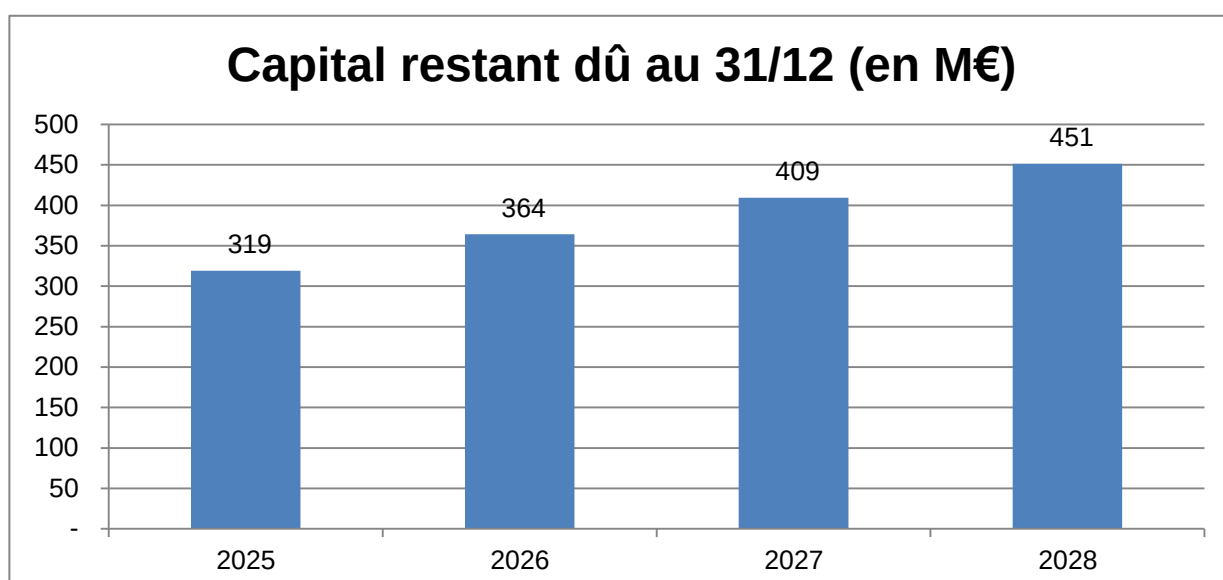
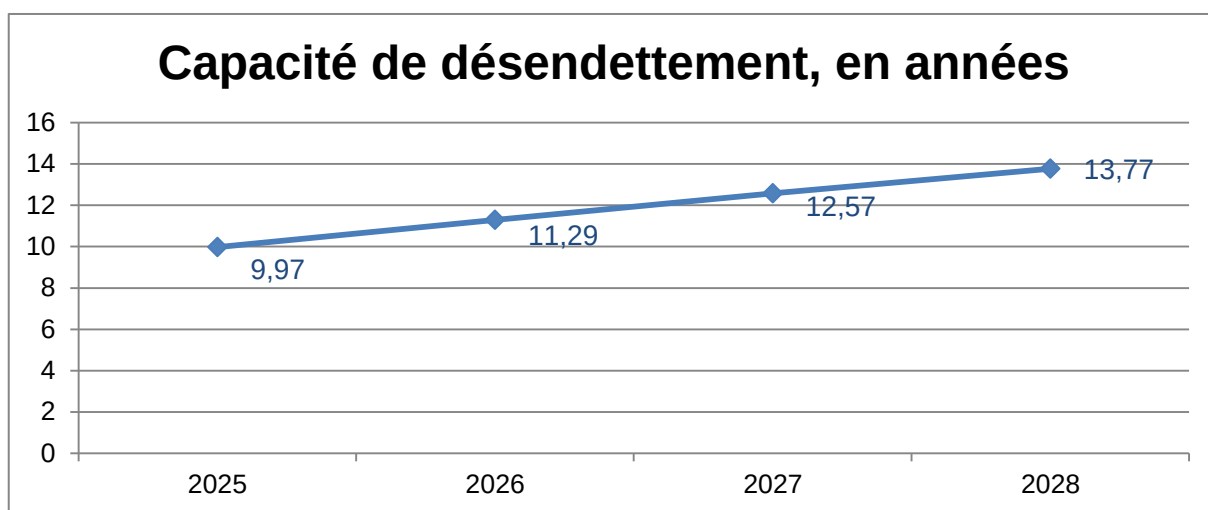
L'épargne de gestion s'est fortement dégradée en 2024, conséquence d'une stagnation des recettes de fonctionnement liées à la forte baisse des DMTO. A contrario, les dépenses réelles de fonctionnement ont sensiblement augmenté avec des frais financiers qui s'accroissent suite à la souscription de nouveaux emprunts et surtout l'augmentation des taux monétaires. Ainsi, après déduction des annuités de la dette, l'épargne nette de la collectivité se trouve fortement impactée.

Les épargnes et taux d'épargne brute

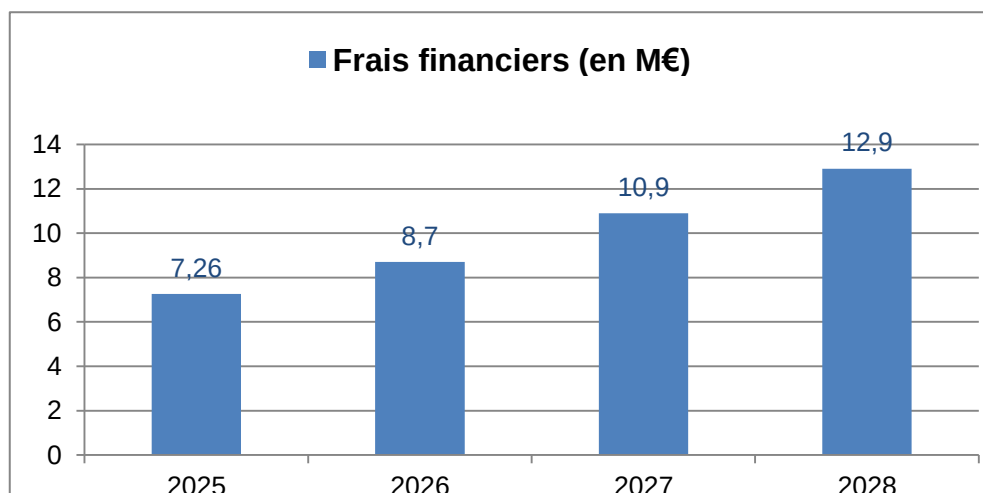


Avec un fonds de roulement en légère baisse, il sera nécessaire de faire appel à notre programme NEU CP (ligne de trésorerie obligataire) dès 2025 pour honorer les charges. Celui-ci n'a plus été utilisé depuis janvier 2021 grâce à une surtrésorerie liée à la période post-covid et à l'évolution très favorable des recettes de la Collectivité durant cette période. L'utilité des NEU CP est de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie. Ils permettent d'emprunter sur le marché monétaire avec des coûts moins onéreux qu'avec des lignes de trésorerie bancaires.

Le capital restant dû du Département devrait atteindre 450 à 480 M€ au 31/12/2028, ce qui représenterait une progression de près de 100 M€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2028. De ce fait, les prévisions de capacité de désendettement (stock de dette / épargne brute) montrent une évolution constante du ratio passant de 6,36 en 2025 à environ 10 ans en 2028. La dégradation de l'épargne brute en est la principale cause, le tout corrélé à une progression constante des intérêts de la dette. La part des nouveaux emprunts entre 2025 et 2028 s'élèvera donc en moyenne chaque année à 77,5 M€.



Logiquement, la courbe anticipée des frais financiers sera en hausse sous l'effet d'un stock de dette croissant et de conditions monétaires moins favorables que ces dernières années. Si jusqu'en 2025 ils devraient se stabiliser au-dessus de 7 M€, la hausse se fera surtout ressentir à partir de 2026, avec une charge proche de 9 M€ en fonction du scénario de prospective.



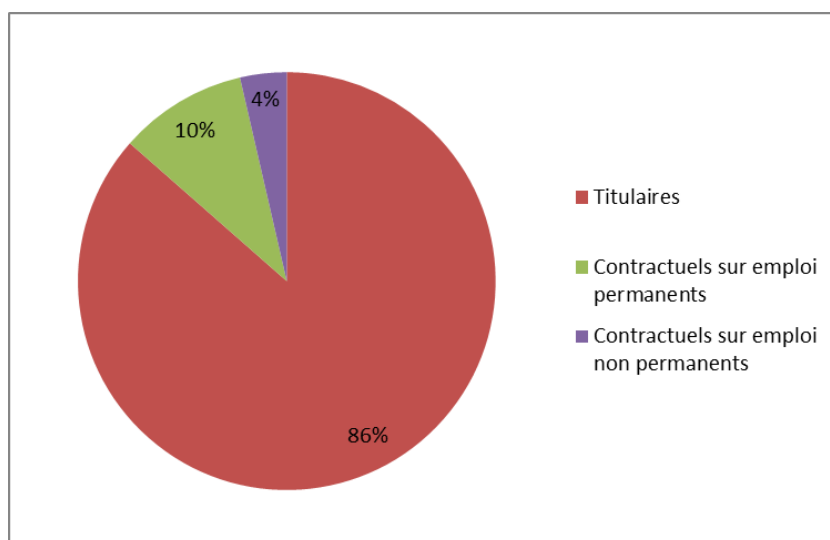
II. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'article D. 3312-12. B du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Département annexe au rapport d'orientation budgétaire « au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu », un ensemble d'informations relatives "à la structure des effectifs, aux dépenses de personnels [...] (et) à la durée effective du travail". Ces données peuvent, par ailleurs, s'accompagner d'un exposé sur les actions menées par la collectivité en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Sauf mention, l'ensemble des données sont à la date du 31 décembre 2024.

1. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

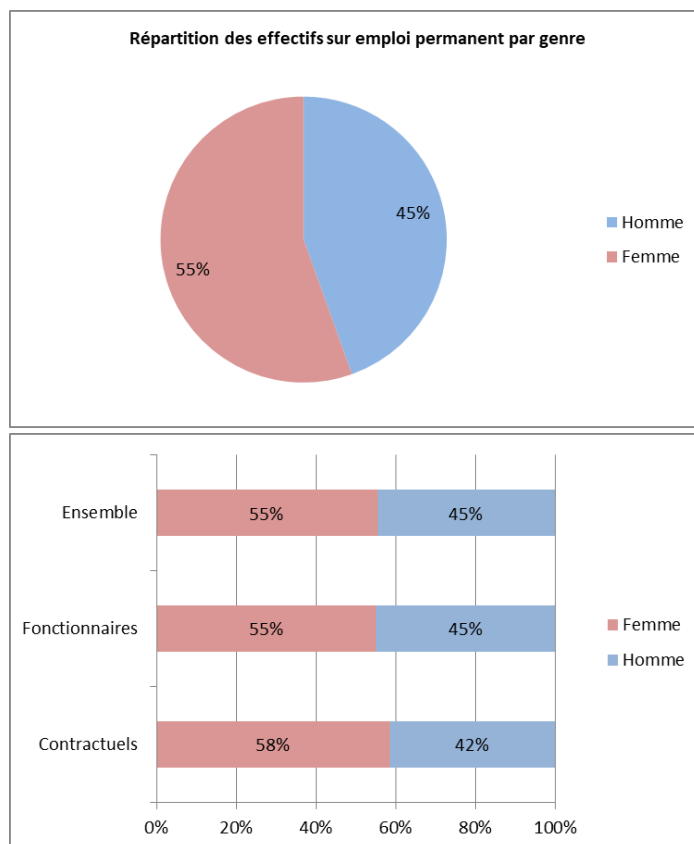
La collectivité emploie 2 408 agents sur emplois permanents, répartis de la manière suivante : 2 160 fonctionnaires et 248 contractuels permanents soit 11,5 %. Plus de 23 % de ces contractuels sont recrutés sur la base d'un contrat à durée indéterminée de droit public. Avec l'ajout des contractuels non permanents (ex : contrats de projets, apprentis, collaborateurs groupes politiques, collaborateurs de cabinet...), 2 498 agents sont employés par le Département.



Une étude quantitative des effectifs peut être menée selon différents axes :

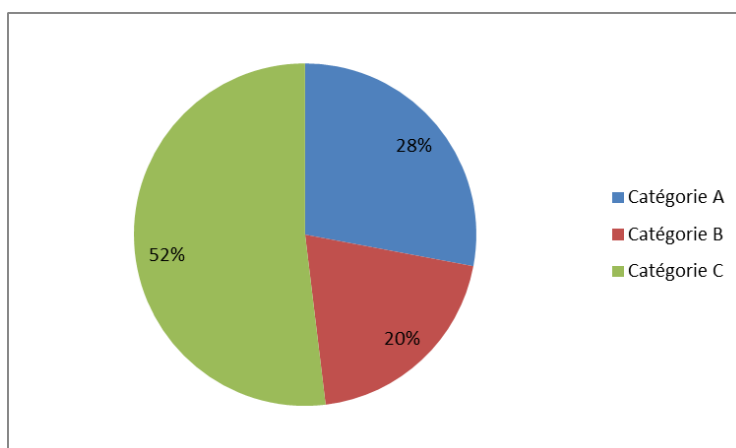
- La répartition femmes/hommes
- La répartition par catégorie hiérarchique
- La répartition par âge

Répartition des effectifs par genre :



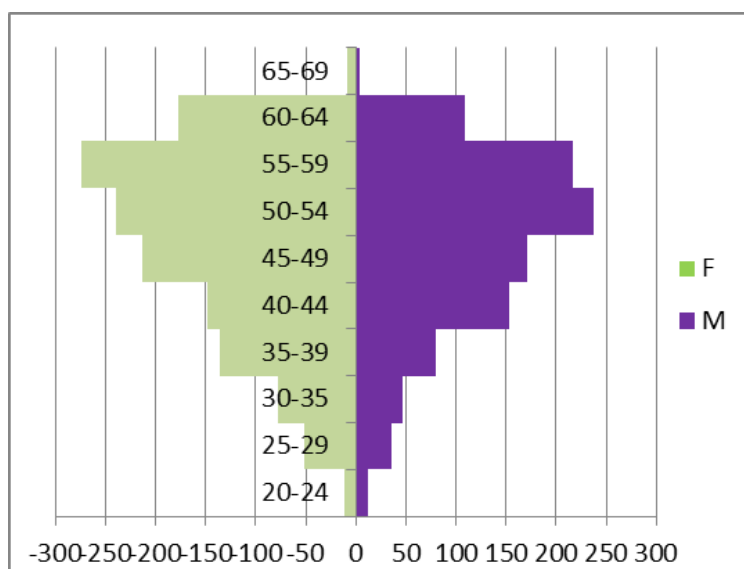
- **Répartition par catégorie hiérarchique :**

La répartition entre les catégories A, B et C s'effectue respectivement de la façon suivante :



- **Répartition par âge :**

L'âge moyen des effectifs atteint 49 ans. Plus de la moitié des agents ont plus de 50 ans. A l'inverse, 3 % des agents ont moins de 30 ans. Une approche par sexe montre que l'âge moyen femmes-hommes est équivalent.



Les agents contractuels affectés sur des emplois permanents ont une moyenne d'âge inférieure aux agents titulaires (exprimé en année dans le tableau ci-dessous) :

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emplois permanents
Femmes	49,66	40,06	48,62
Hommes	49,61	39,49	48,63

2. LES DEPENSES DE PERSONNELS

Les dépenses de personnels correspondent à l'ensemble des traitements, charges et cotisations versés pour l'emploi des agents. Elles sont inscrites aux chapitres 012, 016 et 017 du budget départemental.

Alors que la masse salariale a connu une évolution relativement stable jusqu'en 2020, cette dernière connaît depuis 2021 une progression annuelle comprise entre 3 et 5 % par an. Ainsi entre 2020 et 2024 les crédits prévus pour la masse salariale (du budget départemental hors budget du Centre Départemental de Santé) ont connu une augmentation de plus de 20 millions passant de 114 791 631 € à 135 807 806 €.

Cette augmentation s'explique à la fois par des décisions réglementaires mais également structurelles dans le cadre de la mise en place de dispositifs impulsés par la collectivité dans le cadre de sa politique des ressources humaines à destination des agents.

Les décisions règlementaires mises en œuvre par la collectivité ces dernières années et qui ont eu un impact sur la masse salariale sont les suivantes :

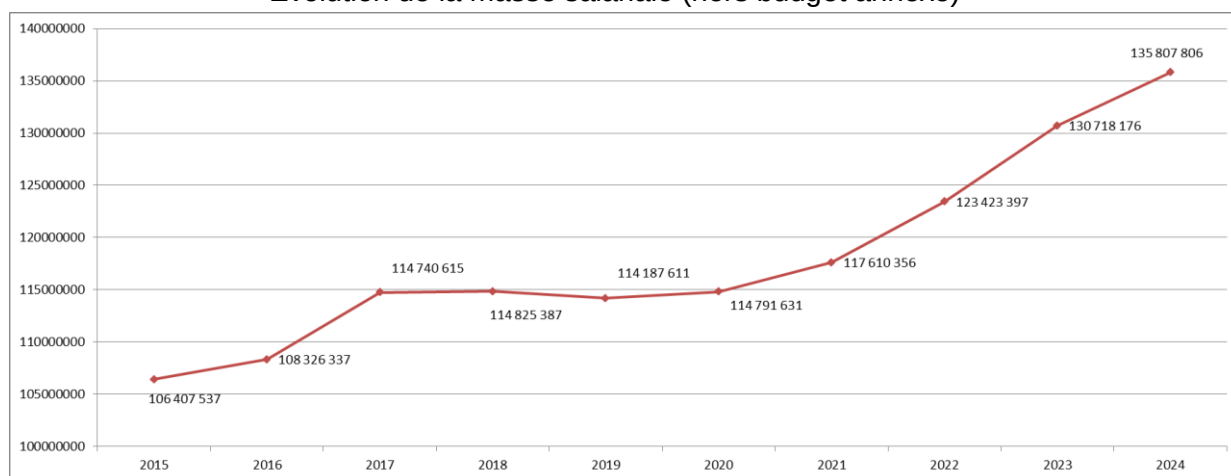
- Les revalorisations successives de la valeur du point décidés en 2022 (+3,5 %) et 2023 (+1,5 %) ;
- La mise en place d'un complément de traitement indiciaire en faveur du personnel de la filière sociale (dans la cadre des accords du SEGUR) ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les décisions portées par la collectivité et impactant la masse salariale sont :

- L'augmentation du régime indemnitaire de 40 euros brut mensuel pour tous les agents ;
- La mise en place d'un SEGUR administratif, par le biais d'une Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise additionnelle, pour les agents relevant de la filière administrative et intervenant dans le domaine de l'accompagnement social ;
- La mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents contractuels mis à disposition par le Centre de gestion.

Le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de la masse salariale (crédits prévus hors budgets annexe comme par exemple le Centre Départemental de Santé) depuis 2015. En lien avec les éléments évoqués ci-dessus, il est constaté une hausse de la masse salariale depuis 2021.

Evolution de la masse salariale (hors budget annexe)



Il convient, par ailleurs, d'apporter des éléments relatifs au niveau de rémunération des agents du Département affectés sur les emplois permanents. En 2024, en moyenne, un agent a représenté un coût financier **de 52 260 €**. Ce coût moyen est calculé pour l'ensemble des agents mais varie selon la catégorie hiérarchique :

- Coût moyen de la catégorie A : 65 586 € bruts annuels
- Coût moyen de la catégorie B : 49 848 € bruts annuels
- Coût moyen de la catégorie C : 43 368 € bruts annuels

La **rémunération brute moyenne** mensuelle d'un agent du Département s'élève à **3 265 €**. Selon une approche par sexe et par catégorie, elle s'établit selon les montants suivants :

	Homme	Femme	Ensemble
Catégorie A	4 346 €	3 890 €	4 118 €
Catégorie B	3 127 €	2 990 €	3 059 €
Catégorie C	2 789 €	2 449 €	2 619 €
Moyenne	3 421 €	3 110 €	3 265 €

Ces écarts sont principalement le fait d'une part de la prise en compte d'un nombre de femmes à temps partiel plus important que leurs collègues masculins (cf. infra) et d'autre part des écarts de régime indemnitaires « historiques » des différentes filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de la Collectivité que la mise en œuvre du RIFSEEP a commencé à corriger mais de façon incomplète à ce jour. D'autre part il faut souligner que cet écart diminue également en raison de l'attribution de la prime « SEGUR » et de l'IFSE additionnelle « SEGUR » qui bénéficie principalement à des emplois féminisés.

Focus sur les grands éléments de la rémunération

	2022	2023	2024
Traitement indiciaire	60 246 253,23	62 619 257,79	64 862 894,29
Nouvelle bonification indiciaire	493 244,24	516 425,06	531 701,23
Complément de traitement indiciaire		1 631 306,63	970 552,21
Supplément familial de traitement	596 252,18	586 165,13	580 359,95
Heures supplémentaires	1 548 579,70	1 371 355,32	1 375 870,55
Régime indemnitaire	12 171 798,82	13 552 218,55	14 344 543,37
Astreintes	1 049 010,31	1 057 212,01	1 026 747,44
Avantages en nature	74 925,09	71 073,90	71 244,15

A noter qu'en 2023, la mise en place du complément de traitement indiciaire, pour certains agents remplissant les conditions, a été effectué avec une rétroactivité à compter du 1^{er} avril 2022 ; cela explique le montant plus élevé en 2023 par rapport à 2024.

3. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique a imposé aux collectivités territoriales dont le temps de travail annuel était inférieur à 1607 heures de se mettre en conformité avec la législation à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, un nouveau règlement général relatif au temps de travail a été adopté par le Conseil départemental le 5 juillet 2022. Ces nouvelles dispositions qui fixent la durée du temps de travail annuel à 1607 heures ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2023.

La collectivité a ainsi mis en place 3 cycles de travail de référence :

- Le cycle hebdomadaire ou pluri hebdomadaire donnant lieu à une période de référence sur la semaine ou sur plusieurs semaines durant laquelle la durée annuelle du travail (1607 heures) doit être réalisée.
- Le cycle annuel donnant lieu à une période de référence sur l'année, durant laquelle la durée annuelle du travail (1607 heures) doit être réalisée.
- Le forfait jours, dans le cadre duquel le temps de travail n'est pas décompté en heures mais en jours (sans préjudice du respect des garanties minimales de l'organisation du travail). Le nombre de jours travaillés varie de 197 à 203 et est calculé chaque année en fonction du calendrier annuel et des jours fériés prévus.

Sur la base des cycles de travail existants, et à l'exception du forfait-jours, 3 durées hebdomadaires sont possibles :

- 35h30
- 37h30
- 40h00

En fonction de la durée hebdomadaire et de la quotité travaillée, les droits à RTT des agents sont les suivants pour une année complète de service.

Quotité	Nombre de jours annuels	40 heures	37 heures 30	35 heures 30
		Nombre de jours RTT	Nombre de jours RTT	Nombre de jours RTT
100 %	228	28	15	3
90 %	205,2	25.5	13.5	3
80 %	182,4	22.5	12	2.5
70 %	159,6	20	10.5	2.5
60 %	136,8	17	9	2
50 %	114	14	7.5	1.5

De plus, dans le cadre du passage aux 1 607 heures, la collectivité a mené une analyse liée aux horaires atypiques et décalés. Cette dernière a permis de définir les métiers ou postes concernés en dehors des postes pour lesquels ces contraintes temporelles étaient déjà valorisées par ailleurs.

Aussi, du fait des spécificités métiers et notamment de l'organisation contrainte en termes de périodes scolaires et de congés, il a été retenu de déroger au temps de travail des agents des collèges du fait de la prise en compte de sujétions particulières liées à la nature des missions. Ainsi, le temps de travail annuel est inférieur à la durée annuelle légale du temps de travail effectif de 1 607 heures.

De ce fait, l'ensemble des agents des collèges bénéficie de 15 heures de compensation de sujétions liées aux contraintes temporelles. Ces heures sont décomptées de la durée annuelle du temps de travail légal de 1607 heures, en début d'année scolaire.

Données relatives au temps partiel

Les agents affectés sur un emploi permanent et à temps partiel représentent 9,47 % de l'effectif total. Cependant, cette répartition est variable en fonction de la catégorie hiérarchique ou du sexe de l'agent.

Temps partiel en fonction de la catégorie hiérarchique					
Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Tems partiel	Total	% temps partiel
A	562	4	107	673	15,90%
B	441		44	485	9,07%
C	1173		77	1250	6,16%
Total	2176	4	228	2408	9,47%

Temps partiel en fonction de la catégorie hiérarchique					
Sexe	Temps complet	Temps non complet	Tems partiel	Total	% temps partiel
Homme	1036		36	1072	3,36%
Femme	1140	4	192	1336	14,37%
Total	2176	4	228	2408	9,47%

Temps partiel en fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe						
Catégorie	Sexe	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	Total	% temps partiel
A	H	120		3	123	2,44%
	F	442	4	104	550	18,91%
B	H	176		3	179	1,68%
	F	265		41	306	13,40%
C	H	740		30	770	3,90%
	F	433		47	480	9,79%
Total		2176	4	228	2408	9,47%

Données relatives au Compte Epargne Temps

S'agissant des jours épargnés sur les Comptes Epargne Temps, ces derniers représentent, en 2024, 9 100 jours (à titre de comparaison ce nombre était de 7 637 en 2022).

Données relatives à l'absentéisme

L'absentéisme a pour effet de réduire la durée effective du travail. Si la collectivité a connu entre 2020 et 2022 une augmentation du nombre de jours d'absence pour raisons médicales (passant de 59 807 jours en 2020 à un pic de 79 757 jours en 2022), le nombre de jours d'absence tend à diminuer et atteint 67 375 jours en 2024.

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, 1038 agents affectés sur un emploi permanent ont eu au moins un arrêt pour indisponibilité physique.

Le volume de jours d'absence représente une moyenne de 27,9 jours d'absence par agent (ratio également en baisse par rapport à 2022 avec 33,6).

LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Les données relatives aux effectifs des assistants familiaux

La Département compte 196 assistants familiaux au 31 décembre 2024. Après une forte baisse intervenue entre 2021 et 2022, les effectifs connaissent une certaine stabilité, les nouveaux recrutements parvenant à compenser les départs.

A noter que 11 de ces agents sont domiciliés et exercent leur activité en dehors du département.

Les assistants familiaux employés par le Conseil départemental ont le statut d'agent contractuel. La répartition de ces agents en fonction de la nature des contrats qui les lient à la collectivité est la suivante :

- contrat à durée indéterminée (CDI) : 165 soit 82,5 %
- contrat à durée déterminée (CDD) : 35 soit 17,5 %

S'agissant de la répartition des effectifs par sexe, une relative « masculinisation » du métier se confirme : la part d'homme s'établit à 15,5 % (à titre de comparaison elle était de 7,6 % en 2019).

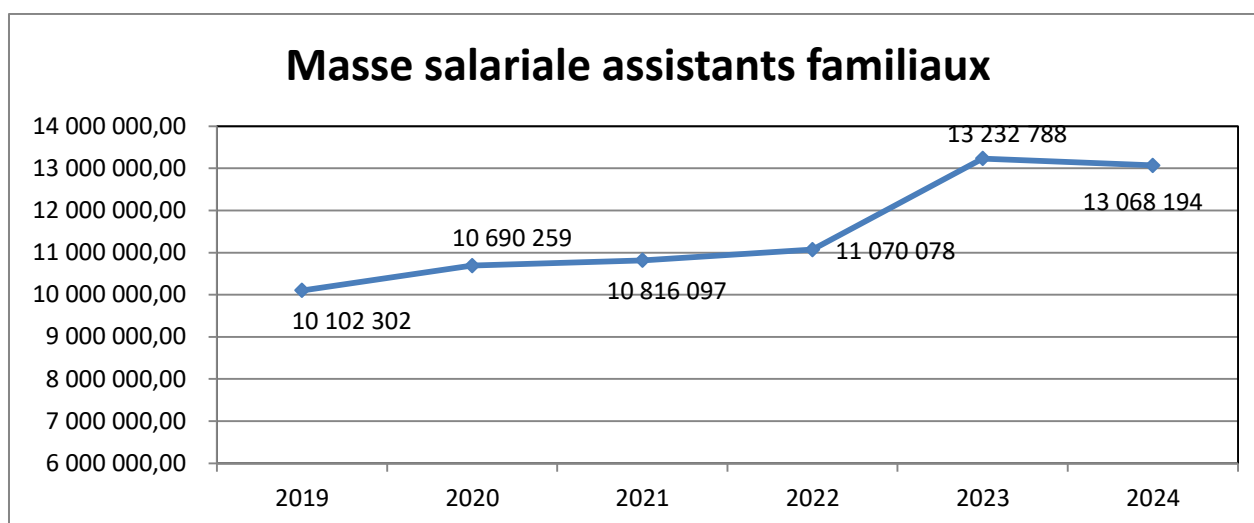
Parallèlement, la pratique du métier en couple continue de se développer.

Concernant l'âge des assistants familiaux, 62,5 % des agents ont plus de 50 ans, 36,5 % des agents ont entre 30 et 49 ans et 1 % ont moins de 30 ans.

A noter la part importante des "+ de 60 ans" qui représentent plus d'un quart des effectifs (27,5 %), et une assistante familiale ayant atteint l'âge de 69 ans en 2024.

Les dépenses de personnels relatives aux assistants familiaux

Pour les assistants familiaux, les dépenses inscrites au chapitre 012 se stabilisent et s'établissent à 13 068 194,07 € en 2024. Il est rappelé qu'elles avaient fortement augmenté entre 2022 et 2023 (+ 19,54 %), en raison des revalorisations salariales imposées par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » et de la politique volontariste du Département. Cette dernière a apporté de nouvelles garanties en matière de rémunération (revalorisation du Smic) pour les assistants familiaux.



La durée effective du travail pour les assistants familiaux

Aucune disposition réglementaire ne régit le temps de travail applicable aux assistants familiaux. Par la définition même du métier de l'assistant familial, lequel « accueille habituellement et de façon permanente des mineurs à son domicile », il ne peut être question de durée de travail journalière ou hebdomadaire.

Les assistants familiaux assurant des accueils continus sont toutefois considérés à temps complet, ce qui équivaut à la durée légale du travail soit 35 heures hebdomadaires.

4. L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNELS

La pyramide des âges de la collectivité implique que d'ici les 5 prochaines années (jusqu'en 2030), environ 470 agents auront atteint l'âge légal de départ à la retraite. Les 3 grandes compétences du Département seront concernées, avec 123 agents affectés dans les collèges, 120 agents dans le domaine social et 61 agents dans les centres d'intervention routiers.

Les enjeux pour le Département vont être importants dans les années à venir notamment dans la transmission des compétences et le maintien d'un service public de qualité.

S'agissant des prévisions budgétaires pour le budget principal, les premières estimations réalisées sur les dépenses de fonctionnement indiquent une augmentation des crédits dédiés à la masse salariale de 0,5 % avec un budget estimé pour 2025 à 136 477 449 €. En intégrant l'enveloppe prévisionnelle 2025 pour les assistants familiaux prévue à 13 433 000 €, la masse salariale au budget principal est estimée pour 2025 à 149 910 449 €. Il convient également de préciser que la masse salariale du centre départemental de santé est prévue pour un montant de 910 000 €.

Après plusieurs années marquées par des augmentations significatives, l'année 2025 affiche une stabilisation de la masse salariale. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif que s'est fixé la collectivité de continuer à piloter et maîtriser sa masse salariale au regard notamment des contraintes budgétaires qui s'imposent au Département et notamment les impacts réglementaires tels que le relèvement aussi brutal que soudain de la cotisation vieillesse due par les employeurs territoriaux pour leurs agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Ainsi, pour y parvenir la collectivité a notamment fait le choix de s'engager dans une démarche de maîtrise de ses effectifs. Aussi un accompagnement spécifique des directions et des services dans le cadre de la politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences est mise en œuvre.

Par ailleurs, le travail initié en 2024 sur la maîtrise des enveloppes consacrées aux renforts et remplacements va être poursuivi avec un budget de 7 160 357 €. De même, la collectivité va engager des actions en direction de la gestion des frais de déplacement et de la formation pour en optimiser la gestion. Ceci s'inscrit dans l'objectif de garantir une gestion responsable des Ressources Humaines qui s'accompagne du développement d'une nouvelle culture managériale notamment en proposant par exemple des outils de pilotage à l'attention des managers (indicateurs, conseil en organisation, formation, parcours managers...).

Ces actions vont nécessairement se dérouler en tenant compte du contexte actuel de la collectivité quant à ses effectifs. En effet, la pyramide des âges du Département reste fortement inversée, ce qui peut constituer un des facteurs générateur d'absentéisme et par conséquent des recrutements de contractuels temporaires pour compenser ces absences. Au-delà de l'étude qui se poursuit quant à l'analyse de l'absentéisme et de l'impact de l'évolution de l'âge moyen de certaines catégories professionnelles au sein du Département,

la collectivité souhaite mener un travail de fond et s'est ainsi dotée de ressources (humaine et matérielle) pour travailler sur la recherche des causes et des axes d'amélioration afin de pouvoir le prévenir et agir.

De plus, la collectivité dans le cadre de sa politique de ressources humaines, en lien avec l'évolution des effectifs, va continuer notamment à capitaliser sur les actions menées :

- quant à l'accompagnement des managers,
- en matière de recrutement et d'attractivité,
- en matière de mobilité et d'évolution professionnelle des agents,
- pour l'insertion des personnes en situation de handicap à travers la convention conclue avec le FIPHFP.

Enfin, il convient également s'agissant plus spécifiquement de l'activité des assistants familiaux de rappeler que l'accueil familial demeure une modalité de placement essentiel compte tenu des besoins de l'Aide sociale à l'enfance. Malgré les ouvertures de places progressives en établissements, il est primordial pour le Département de développer sa capacité d'accueil chez les assistants familiaux. Au vu des départs prévisibles, de nouveaux recrutements devront ainsi être réalisées en 2025. A cette fin, des actions continueront d'être déployées pour promouvoir un métier qui souffre toujours d'un manque d'attractivité. Et dans le prolongement de la loi Taquet, le Département poursuivra ses efforts pour valoriser la profession d'assistant familial, avec notamment une révision des barèmes et modalités de versement de certaines indemnités et allocations (indemnité d'entretien en particulier).

PARTIE 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Plan stratégique départemental « Horizon 2030 » fixe les orientations, en matière de politiques publiques, pour les prochaines années. Sa mise en œuvre concrète a démarré au cours de l'année 2023, le budget primitif concrétisant de manière financière les choix opérés.

Cette mise en œuvre s'est poursuivie en 2024 et continuera tout au long de l'année 2025.

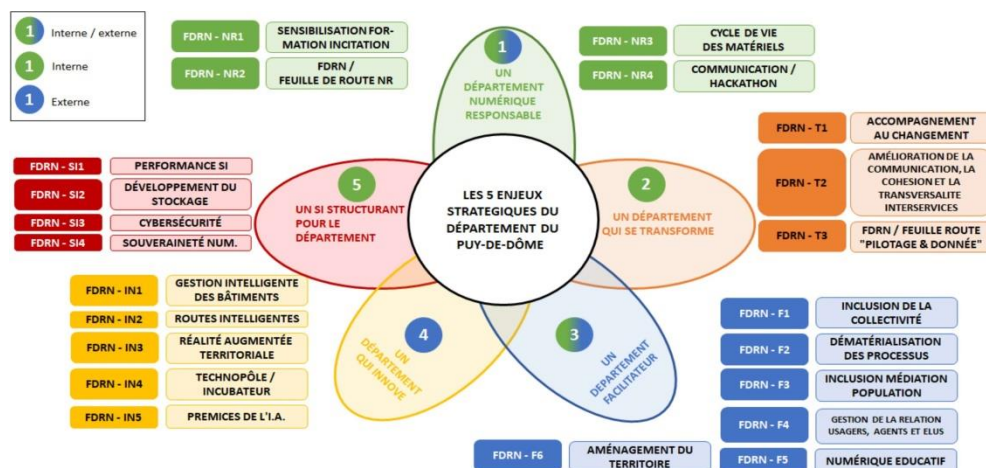
La particularité du Plan tient dans l'approche transversale des compétences départementales, quand bien même chacune d'entre elles fait l'objet de développements spécifiques.

Parallèlement au démarrage de la mise en œuvre des orientations du Plan, les services départementaux ont élaboré un « projet d'administration » qui traduit de manière opérationnelle, c'est-à-dire sous forme de projets concrets, ces orientations. Ces projets sont détaillés pour chacune des politiques départementales.

Il est important de rappeler que la question numérique a été abordée de manière particulière, tant son caractère fondamental et transversal est évident. Sous-tendant la mise en œuvre de toutes les politiques, moyen d'action concret des services, interface relationnelle avec les usagers et les partenaires du Département, la « question numérique » se devait d'être définie en tant que telle. C'est la raison pour laquelle une « Feuille de route du numérique » a été élaborée au cours de l'année 2023, en concertation avec l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée départementale (Commission du numérique) et les services (Direction générale et Directeurs).

Cette feuille de route départementale du Numérique fixe les grandes orientations du Département pour accompagner la transformation numérique de la collectivité, des territoires et de leurs habitants avec pour rappel 5 enjeux identifiés :

- Un département qui se transforme ;
- Un département facilitateur pour les usagers, les territoires, les partenaires ;
- Un département qui innove ;
- Un numérique responsable ;
- Un système d'information (SI) structurant pour le Département (sécurité, infrastructures...).



Ils se déclinent en programmes d'actions portés par les différents services.

L'année 2024 a permis d'engager la dynamique et l'année 2025 permettra de poursuivre les engagements et les actions identifiées.

Ces enjeux sont déclinés en projets opérationnels, mis au service et portés par les différents métiers de la collectivité. Ils s'inscrivent dans l'ensemble des axes du plan stratégique départemental. A titre d'exemple, concernant :

- L'axe 1 : la mise en œuvre de la généralisation de la fibre optique sur tout le territoire d'ici fin 2025/ début 2026, l'extension de l'offre de services numériques aux collectivités territoriales ou les innovations technologiques et de communication sur les Routes particulièrement dans le domaine de la viabilité hivernale ou de la gestion de crise en cas d'intempéries ou encore la modernisation des moyens informatiques de collèges.

- L'axe 2 : l'accompagnement aux usages numériques du quotidien de tous les Puydômois au travers de l'action des conseillers numériques du Département et le renforcement de la politique d'inclusion numérique par le pilotage aux côtés de l'état du programme France Numérique Ensemble.

- L'axe 3 : la mise en place de moyens informatiques performants et sécurisés, adaptés à l'activité des métiers de la collectivité, se réapproprier l'usage et la gestion de la donnée au service de prise de décision, développer de nouveaux services à destination de nos usagers.

- L'axe 4 : l'organisation et poursuite d'un festival Culture et Numérique « Connexions » faisant la promotion d'un numérique accessible à tous et expérimenter toutes les innovations permettant de mettre en valeur notre patrimoine historique, culturel, environnemental. Mettre en œuvre un système d'archivage électronique pour anticiper le versement numérique des archives des collectivités.

L'appropriation progressive des sujets émergents tels que l'intelligence artificielle - de manière plus transversale - en valorisant les expertises internes, en favorisant le travail collaboratif et en développant des méthodologies innovantes et de coopération.

- L'axe 5 : l'engagement du Département pour un numérique responsable en mesurant l'empreinte écologique de notre collectivité, en travaillant sur le cycle de vie des matériels informatiques leur reconditionnement et leur recyclage et en expérimentant toute démarche conduisant à une maîtrise des consommations (électricité, énergie, eau), à la lutte contre les gaspillages (cantines, fuites sur les réseaux) ou à une meilleure connaissance et suivi de l'environnement.

Ces projets contribuent à construire un territoire intelligent et durable, une stratégie numérique responsable et humaine, à la fois engagée dans la mobilisation des innovations technologiques utiles à la modernisation des territoires tout en étant consciente de ses enjeux/défis sociétaux : la maîtrise de son empreinte environnementale, l'émergence d'une souveraineté locale ou la préservation des libertés et des individus (respect de la vie privée, lutte contre l'illectronisme, prise en compte de l'électrohypersensibilité, etc.).

Une animation en transversalité permet la bonne coordination et complémentarité des projets.

1 AXE 1 : ETRE L'AMENAGEUR TRAIT D'UNION DE TOUS LES TERRITOIRES EN EQUITÉ ET SOLIDARITÉ

1. 1. POLITIQUE ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1.1. *GRANDS SITES*

1.1.1.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Le label Grand Site de France et l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO qui ont été obtenus pour la Chaîne des Puys-Faille de Limagne, engagent le Département à atteindre un niveau d'excellence pour ce territoire d'exception et doivent lui permettre de tirer profit de cette double reconnaissance.

Dans cette perspective, le Département s'appuie financièrement sur le Contrat de Plan 2023/2027 pour permettre d'accompagner la préservation et la valorisation de la Chaîne des puys-faille de Limagne à hauteur d'une enveloppe budgétaire de 9,5 M€ d'investissement.

En 2024, pour intégrer les nouveaux enjeux précisés par le centre du Patrimoine mondial et accentuer la mobilisation territoriale, l'Assemblée départementale s'est fixée une nouvelle ambition pour assurer la préservation et la valorisation durable de la Chaîne des puys – faille de Limagne jusqu'en 2030.

Ces nouvelles orientations se déclinent autour de cinq piliers :

1. Préserver, par des actions concourant à la pérennité de la qualité paysagère et environnementale du bien et à la conciliation de tous les usages ;
2. Accueillir, par la promotion et la structuration les visiteurs, qu'ils soient habitants du Bien, du département ou touristes nationaux ou internationaux ;
3. Transformer, avec les élus locaux, ce territoire pour répondre à la fois aux exigences de préservation et de valorisation d'un site aussi exceptionnel et aux enjeux de vie des habitants ;
4. Partager en fédérant tous les acteurs sociaux et économiques du Bien en intégrant la Fondation d'entreprises qui accompagne la transformation territoriale ;
5. Rayonner, pour établir de nouvelles coopérations à l'échelle nationale et internationale.

1.1.1.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

La double labellisation Grand Site de France et Patrimoine mondial de l'UNESCO est avant tout une fierté partagée par tous les Puydômois. L'appropriation de ce lieu doit guider nos actions afin que chacun devienne un ambassadeur du département, de ses richesses et de ses valeurs. Le plan de gestion et son intégration dans un projet de territoire concourent à faire de cette politique une ambition collective, partagée et créatrice de valeurs.

1.1.1.3. ORIENTATIONS 2025

Le plan de gestion va permettre de mettre en œuvre un grand nombre d'actions dont des actions expérimentales et novatrices autour de la lisibilité des formes volcaniques des différents puys, la préservation de la biodiversité qui s'y trouve, la préservation des activités économiques et la structuration de l'accueil des visiteurs. Le Schéma Partagé de Gestion pour les puys de la Vache, de Lassolas, de la Mey, du Pourcharet qui sera initié en 2025 est une illustration forte de cette ambition tandis que l'enfouissement de la ligne électrique à Très Haute Tension entre le village d'Enval (Orcines) et Nébouzat entrera en 2025 dans une phase opérationnelle forte et visible.

Que ce soit par la création ou l'aide à la création de « Portes d'entrées » réparties sur le périmètre qui se poursuit, l'amélioration des lieux d'accueil notamment au sommet du puy de Dôme avec la réhabilitation du bâtiment du sommet, la finalisation des chemins de ronde, la réactualisation des tables de lecture du paysage et la mise en œuvre d'une signalétique identitaire cohérente et harmonisée à l'échelle du Bien, le Département veut assurer une structuration d'un accueil de qualité pour les habitants, comme pour les visiteurs. Il se sert de ces lieux d'accueil pour mettre en avant l'ensemble du territoire départemental et invite les deux millions de visiteurs présents chaque année en Chaîne des puys-faille de Limagne à découvrir les autres richesses du département.

A ce titre, sur l'ensemble du département, grâce aux propositions formulées par les EPCI, la définition de belvédères tournés sur la Chaîne des puys prendra forme en 2025 avec les cinq premiers sites aménagés. La structuration d'un réseau de belvédères réparti sur tout le territoire sera un outil de promotion, d'attractivité touristique et de diffusion de la fréquentation.

1.1.2. AMENAGEMENT NUMERIQUE

1.1.2.1. CONTEXTE ET MISSIONS

L'action du Département sur le numérique a pour objectif d'accompagner la transition numérique auprès de tous et de veiller à son développement équilibré, moderne et inclusif sur le territoire du Puy-de-Dôme. Il intervient à cette finalité sur 3 axes :

- L'installation des infrastructures à travers l'investissement pour le développement des réseaux modernes, fixe et mobile, en tout point du territoire.

Concernant, le très haut débit (THD) et l'équipement en réseau de fibre optique, depuis 2013, les 4 départements Auvergnats et la Région sont associés au sein de la Régie Auvergne Numérique pour l'installation du réseau d'initiative publique Auvergne très haut débit. Dans le cadre du contrat de partenariat conclu pour la période 2013/2037, la fibre a ainsi été déployée, sur les 3 premières phases de travaux dans plus de 280 communes et dans près de 175 000 foyers ou entreprises. Une dernière tranche de réseaux viendra généraliser cette technologie à l'ensemble du territoire d'ici fin 2025 / début 2026.

En parallèle, depuis 2018, le Département copilote avec l'Etat le dispositif de couverture ciblée qui a pour objectif de renforcer la couverture en téléphonie et Internet mobile sur les zones déficitaires. Ce dispositif a conduit à l'installation de 88 nouveaux équipements.

- La mise en place de services numériques auprès des territoires ;
- La médiation numérique afin de faciliter l'usage par tous les puydômois des services numériques et des équipements informatiques.

Ces actions s'inscrivent dans la feuille de route numérique départementale pour un territoire intelligent et durable : Elles mettent en œuvre un projet numérique responsable et humain, engagé dans la mobilisation des innovations technologiques utiles à la modernisation des territoires, tout en étant conscient des enjeux sociétaux.

1.1.2.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

La transition numérique est une composante universelle de chaque projet d'administration. Elle vient en soutien des axes stratégiques de modernisation, de solidarité, d'attractivité.

1.1.2.3. ORIENTATIONS 2025

Un accompagnement de proximité continuera d'être impulsé avec des rencontres auprès des territoires sur les enjeux numériques et un suivi au quotidien par des conseils, des prises en charge de problématiques liées aux infrastructures auprès des collectivités.

Pour information, en 2024, 95 prises en charges ont été effectuées dont :

- 70 en lien avec le Très Haut Débit (résolutions de demandes de raccordement à la fibre, suivis de déploiement de cette technologie et résolutions de problématiques en lien avec des solutions alternatives : satellite et wifimax) ;
- 10 concernant le réseau Cuivre ;
- 15 sur des problématiques de couverture mobile.

Sur le volet infrastructures, l'année 2025 verra la poursuite du déploiement de la fibre atteinte en grande partie sur le territoire départemental (la finalisation s'effectuera jusqu'à début 2026).

Concernant les usages numériques, le Département continue de soutenir la transformation numérique de tous les territoires au travers de l'ADIT qui apporte une offre de services numériques au plus près des besoins des collectivités : site Internet « Web63 », dématérialisation des actes « Démat63 » et renforcement de la sécurité informatique avec l'offre Cybersécurité. Concernant « Web63 », deux nouvelles maquettes en 2025 permettront de disposer de nouvelles fonctionnalités, de répondre aux normes d'accessibilité et de s'adapter aux nouveaux usages numériques, notamment sur mobile.

Quant à l'offre Cybersécurité, ce dernier service visant à renforcer le niveau de sécurité informatique des collectivités sera poursuivi et déployé en 2025. Les réunions numériques organisées en 2024 ont montré une forte attente des collectivités sur cette thématique.

Enfin, dans le cadre de la démarche France Numérique Ensemble, la feuille de route de l'inclusion départementale 2025/2027 permet d'impulser des dynamiques de médiation numérique en faveur des habitants du Puy-de-Dôme. En 2025, la coordination de l'ensemble des conseillers numériques du territoire, mise en œuvre en 2024, permettra de structurer le réseau des médiateurs.

1.1.3. *CONTRACTUALISATIONS*

1.1.3.1. *CONTEXTE ET MISSIONS*

Les politiques territoriales sont organisées autour de 3 grandes orientations correspondant chacune à un échelon territorial :

1- Le soutien aux communes

Il constitue l'orientation la plus conséquente en termes de volume de financements ainsi que de nombre de projets accompagnés. Plusieurs dispositifs intègrent cette orientation : le Fonds des Initiatives Communales (FIC) destiné à accompagner les communes dans leurs besoins d'équipement courant (voirie, bâtiments, aménagements de bourg...), le Fonds d'Urgence destiné à apporter un soutien ponctuel suite à un événement climatique ou géologique majeur, le dispositif SCOLAE (et sa suite SCOLAE+) qui permet d'accompagner techniquement et financièrement 20 communes dans leurs projets de rénovation d'école élémentaire.

2- Le soutien aux EPCI

Le soutien aux Communauté de communes, d'agglomération et à la métropole se traduit dans deux dispositifs : les Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD), dont l'objectif est d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de leurs équipements structurants et le dispositif Petites Villes de Demain, en lien avec la Banque des Territoires.

Les Contrats Territoriaux de Développement durable ont été signés en juillet 2024 avec les 13 Communautés de communes et d'agglomération du département. Le contrat avec la Métropole a été signé dès 2023. Plus de 27 millions d'euros sont dévolus à ces contrats.

3- Le soutien aux Parcs Naturels Régionaux, Pays, Pôle d'Equilibre et autres partenaires territoriaux

Le Département participe au fonctionnement des Parcs et Pays via des contributions statutaires, comme pour le syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne ainsi que les projets ferroviaires, et l'offre de transport solidaire de proximité.

1.1.3.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Le Département a pour objectif d'accompagner les communes et les intercommunalités au plus près de leurs besoins dans le montage de leurs projets en s'entourant de spécialistes (ADIT, ADHUME, CAUE...) et également dans leurs recherches de financement et d'optimisation des subventions. Le but est que le Département soit présent très en amont et tout au long de la vie des projets des collectivités afin de pouvoir optimiser le projet ainsi que les financements publics susceptibles d'être mobilisés.

1.1.3.3. ORIENTATIONS 2025

Le Département a souhaité accentuer son aide aux territoires, et particulièrement aux communes rurales. La mise en œuvre des dispositifs 2023-2026 vise à apporter une réponse adaptée et coordonnée en termes d'ingénierie technique et financière, en mobilisant l'ensemble des financements publics. L'expérimentation de cette ingénierie globale et transversale a démarré avec le projet SCOLAE (rénovation énergétique de 20 écoles du département) qui propose un accompagnement technique et financier aux communes. L'ingénierie financière se traduit par la mise en place d'un comité des financeurs afin d'optimiser les financements publics à l'échelle du territoire départemental, et par l'animation du financement Petites Villes de Demain qui se poursuit jusqu'en 2026. Cette ingénierie est également présente dans l'accompagnement que le Département peut proposer dans la recherche de financements européens FEDER et LEADER.

en 2025 pour permettre simplifier et optimiser les interventions de chacun, notamment dans le cadre de la révision des chartes des deux parcs naturels régionaux.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Numérique » (uniquement pour la partie déploiement de la fibre), les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 0,3 M€ en investissement.

2/ Pour la délégation « Relation avec les collectivités territoriales », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 3,2 M€ en fonctionnement et de 16,5 M€ en investissement. Pour les Parcs et Pays, une meilleure articulation des interventions avec le Département, sera proposée. Ainsi, le travail de fond entrepris tout au long de l'année 2024 se poursuivra.

1.2. POLITIQUE EDUCATION ET JEUNESSE

1.2.1. *CONTEXTE ET MISSIONS*

Le Département a pour mission fondamentale et obligatoire de garantir le bon fonctionnement des collèges du Puy-de-Dôme, notamment par l'attribution des moyens indispensables à leur fonctionnement : dotations financières (y compris pour les collèges privés sous contrat d'association), agents départementaux affectés au sein des établissements publics, équipements et outils numériques, aide à la restauration en faveur des familles les plus modestes, etc.

Accompagner la jeunesse est l'une des priorités stratégiques du Département et à ce titre, la politique éducation et jeunesse consiste à se mobiliser pour l'épanouissement des jeunes et pour leur offrir les moyens de construire le monde de demain, en améliorant notamment les conditions d'étude des collégiens au travers du « plan Marshall des collèges » (cf. Axe n°3, mission « patrimoine immobilier »).

Pour la mise en œuvre de ses compétences, la Collectivité s'appuie sur des partenaires essentiels :

- Les Services de l'État et plus particulièrement ceux du Rectorat, de la direction départementale des services de l'Éducation Nationale, de la direction diocésaine départementale de l'enseignement catholique, de l'enseignement agricole, afin de soutenir les équipes éducatives ;
- les collectivités locales : Communes, Communautés de communes, Région, pour que les besoins de la jeunesse puissent être prises en compte pleinement dans les politiques du territoire.

1.2.2. *OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL*

Pour rappel, le Plan Stratégique Départemental « horizon 2030 » porte plusieurs ambitions en faveur de l'éducation et la jeunesse.

Au titre de l'axe 1, il prévoit en premier lieu d' « engager la réflexion prospective autour du collège du 21^{ème} siècle », avec pour finalité d'offrir à chaque collégien des chances équitables de réussir son parcours scolaire et pour ce faire, déployer les outils et les infrastructures nécessaires au numérique éducatif.

Au titre de l'axe 4, il vise également à « miser sur la jeunesse », en faisant de nos jeunes les ambassadeurs du présent et du futur, notamment en leur donnant la parole pour mieux les associer aux politiques qui les concernent et en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

1.2.3. *ORIENTATIONS 2025*

Conseil Départemental des Jeunes du Puy-de-Dôme.

L'année 2025 est la première année de travail du deuxième CDJ, élu au mois de novembre 2024 et installé le 11 décembre 2024.

Composé de 62 conseillers départementaux juniors, il représente les collégiens de tout le département, et plus largement, les jeunes puydômois. Ce nouveau mandat du CDJ s'ouvre sous l'accompagnement d'une marraine et d'un parrain. Depuis janvier 2025, le CDJ se réunit tous les mois pour travailler ses projets, dans le cadre de 4 commissions thématiques :

1. Vie au Collège ;
2. Citoyenneté et Solidarité ;
3. Sport et Culture ;
4. Eco-responsabilité et Environnement.

Les élus juniors ont présenté 77 projets dans leurs professions de foi, ils devront donc dans leurs premières sessions de travail, établir des priorités, des choix et affecter le budget dédié aux projets retenus, tout en assurant la continuité des grandes actions mises en place par le CDJ n°1 et avec l'aide des « anciens » qui les accompagneront également.

Numérique éducatif

La collectivité poursuit son investissement pour accompagner les collèges publics face aux évolutions numériques, qui sont un enjeu essentiel de fonctionnement des établissements. Les priorités pour l'année 2025 seront notamment : finaliser la migration Windows 10 du parc administratif des collèges (enjeu notamment de l'usage des logiciels métiers de l'Éducation Nationale et du télétravail des personnels administratifs), initier l'évolution de la téléphonie en regard de la fin du réseau cuivre, assurer la sécurité des infrastructures (serveurs, commutateurs, ENT) face aux cyber-menaces de plus en plus fréquentes.

Engager le travail partenarial de modernisation et d'adaptation des dispositifs structurants de la politique Éducation et Collèges

Comme cela a été présenté aux Chefs d'établissement lors des réunions d'automne des collèges publics au mois de novembre 2024, les contraintes financières qui pèsent sur la collectivité imposent de revoir et d'adapter plusieurs dispositifs structurants des relations entre les collèges et la collectivité. Ces travaux ne s'envisagent qu'avec la participation de toutes les parties prenantes, aussi la constitution de 4 groupes de travail a été proposée aux équipes de direction des collèges.

Les groupes seront opérationnels à partir de mi-février 2025 et porteront sur :

- La restauration et l'hébergement scolaires : étudier les pistes d'évolution et d'amélioration du dispositif de la tarification solidaire, en prenant en compte tant les contraintes de la collectivité que les besoins des établissements et des familles en difficulté ;
- L'absentéisme et les besoins de remplacement des agents exerçant dans les collèges : étudier les pistes d'évolution et d'amélioration du dispositif actuel, définir un référentiel

d'activités par métier (cuisine, entretien, maintenance), expérimenter des méthodes de maîtrise et de prévention de l'absentéisme ;

- Le fonctionnement des collèges : examiner les critères actuels de calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges pour mieux répondre aux évolutions des besoins des établissements et aux contraintes financières de la collectivité ;
- Les conventions : élaborer une nouvelle convention bilatérale socle entre la collectivité et les collèges afin de clarifier les dispositifs actuels de fonctionnement et les relations réciproques.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Education et collèges », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 15,6 M€ en fonctionnement et de 24,4 M€ en investissement.

1.3. POLITIQUE RESEAU ROUTIER ET MOBILITES DURABLES

1.3.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Mission maintenance et modernisation du réseau routier départemental

Les déplacements, la conservation du patrimoine, l'amélioration de la sécurité et la protection des usagers, l'embellissement des paysages routiers et des traversées de bourg sont au cœur de la politique départementale. Ils répondent à l'objectif d'être le trait d'union de tous les territoires, en équité et en solidarité. L'innovation et la recherche de pratiques et de conception s'inscrivant dans l'objectif de transition écologique du Département s'intègrent à ces objectifs.

En engageant le programme de modernisation de la flotte de véhicules du Département, des engins et des équipements routiers avec un investissement important de 42 M€ d'ici à l'horizon 2030, la Collectivité se dote d'une programmation pluriannuelle d'investissement qui donne une lisibilité à l'Exécutif et aux services sur les renouvellements à venir.

Mission déplacements doux

Le développement des déplacements doux vise à donner le choix de moyens de mobilité aux Puydômois en leur apportant une sécurité essentielle. Levier fondamental de la transition énergétique, il vise à réduire l'empreinte carbone des déplacements du quotidien tout en réduisant la dépendance énergétique des habitants. Un nouveau schéma a été consolidé en 2024 par une concertation approfondie et la recherche des meilleures complémentarités avec l'ensemble des EPCI, compétents en matière de mobilités douces notamment. Il sera élaboré au printemps 2025.

1.3.2. *OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL*

Mission maintenance et modernisation du réseau routier départemental

Un volet important du Plan Stratégique Départemental est consacré à l'aménagement des infrastructures, vecteur du désenclavement des territoires interdépartementaux, avec le Cantal (RD 922), la Loire (RD 996) et la Creuse (RD 988). Il prévoit également la réhabilitation d'ouvrages d'art.

Le Plan vise également un objectif de « rajeunissement » de la flotte de véhicules afin d'apporter davantage de confort et de sécurité aux agents, et une réduction, à termes, de ses coûts de fonctionnement. C'est aussi l'occasion d'intégrer une part importante de véhicules électriques pour s'inscrire dans les objectifs du « Master Plan » (et respecter les obligations légales intervenues depuis).

Mission déplacements doux

S'agissant des circulations douces, le IVème schéma directeur des aménagements cyclables sera présenté au premier semestre 2025 avec de premiers travaux dès cette année. Le développement des modes doux s'inscrit, à l'instar du développement des infrastructures de voirie, dans l'objectif de relier les territoires et dans l'objectif de transition écologique de la collectivité.

Par ailleurs, le projet de voie verte Via Allier fait partie des grands projets partenariaux structurants pour le territoire, dans lequel la collectivité départementale s'investit fortement.

Dans cette logique de soutien aux territoires, le Département s'est positionné en tant que maître d'ouvrage des aménagements de la Via Allier en voie verte, au Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin et au Sud d'Authezat à Brassac-les-Mines. Le Département a travaillé sur les études de tracés en concertation étroite avec les élus, les parties prenantes institutionnelles et associatives, et la profession agricole. Les tracés ont été validés. Les dossiers de procédure de déclaration d'utilité publique du secteur sud ont été validés par délibération de juillet 2024 et déposés début septembre. Les dossiers équivalents pour le secteur nord sont en cours d'élaboration.

1.3.3. *ORIENTATIONS 2025*

Mission maintenance et modernisation du réseau routier départemental

Une opération d'envergure sur le renforcement du Pont de Longues à Vic-Le-Comte sera réalisée en fin d'année.

L'amélioration du réseau routier départemental se traduira notamment en 2025 par :

- Le dépôt du dossier DUP pour les travaux de désenclavement d'Ambert sur la RD 996 en vue de la mise à l'enquête publique ;
- La poursuite des études d'amélioration d'itinéraire sur la RD 988 entre Pionsat et Saint-Éloy-Les-Mines ainsi que l'approfondissement des opérations identifiées dans l'étude d'itinéraire de la RD 922 entre Laqueuille et le Cantal ;

- La réalisation d'un programme ciblé d'aménagements de sécurité ponctuels (construction de deux giratoires, aménagements de tourne-à-gauche, sécurisation de carrefours).

En matière de prévention et de sécurité routière, le Conseil départemental poursuivra son action auprès des collégiens et l'élargira à d'autres jeunes publics, en particulier les jeunes conducteurs de 18-24 ans et les conducteurs de deux-roues motorisés, surreprésentés dans les victimes et mis en cause d'accidents corporels.

En parallèle, et dans le cadre du suivi du retour aux 90 km/h, une méthode de travail innovante menée en 2024 en partenariat avec le CEREMA et Michelin Mobility Intelligence a permis d'identifier des zones à forts enjeux de sécurité routière grâce à l'analyse des données comportementales, dites de « presque accidents » issues des véhicules connectés. Ces zones seront traitées en 2025.

Concernant la flotte des véhicules légers, les véhicules « propres » ou à faible émission seront privilégiés. Pour les véhicules lourds, l'enjeu environnemental sera de disposer de solutions alternatives aux carburants fossiles dans les prochaines années. Une étude a été menée en 2024 afin d'élaborer une réflexion stratégique visant à optimiser le renouvellement de la flotte de véhicules et à améliorer l'offre de recharge sur l'ensemble du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Dans un même temps, la collectivité aura recours à de nouvelles procédures d'achat (système d'acquisition dynamique) permettant d'acquérir des véhicules sur stock ou d'occasions récentes.

Enfin, concernant les lacs d'Aydat et Chambon, l'année 2025 verra pour le lac Chambon, la poursuite des actions structurantes ou urgentes lancées en 2024, notamment l'installation de nouveaux sanitaires sur la plage Murol, une étude hydro-morphologique globale de l'amont du lac, en partenariat très étroit avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy et des travaux d'amélioration de l'accessibilité autour du lac.

Le projet global portant sur le lac d'Aydat sera poursuivi suite à la concertation publique (réalisation des démarches environnementales réglementaires).

Dans le cadre de sa politique de modernisation et d'amélioration des liaisons interdépartementales, l'itinéraire de la RD987, considéré comme la "dorsale des Combrailles" fera l'objet, en 2025, du lancement d'une étude visant notamment à un diagnostic complet de cet itinéraire et à la proposition d'un plan d'actions à mener sur le moyen long terme

Mission déplacements doux

L'objectif de l'année 2025 est de publier le IV^{ème} Schéma départemental des itinéraires cyclables, de planifier les actions qui seront validées, de lancer les études correspondantes et les premiers travaux des projets inscrits.

En complément, le covoiturage devra faire l'objet d'une mise à jour de son schéma directeur en liaison avec les autres collectivités, EPCI et le SMTC-AC. L'aspect incitatif sera renforcé par l'intégration d'équipements et de services sur les aires de covoiturage. Une expérimentation sera à ce titre engagée en 2025.

Pour ce qui concerne la Via Allier, l'année 2025 verra l'instruction du dossier de déclaration d'utilité publique du secteur sud et l'enquête publique correspondante, ainsi que la validation et le dépôt des dossiers relatifs au secteur nord.

En parallèle, la première tranche de travaux, traitée en anticipation car bénéficiaire de subventions de l'Etat au titre des mobilités du quotidien, entre Joze et Maringues, réalisée pour partie en 2024, sera terminée en 2025.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Routes », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 10 M€ en fonctionnement et de 32 M€ en investissement.

1.4. POLITIQUE SECURITE DES PUYDOMOIS

1.4.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Cette politique concerne exclusivement les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au travers, d'une part, de la contribution versée par la collectivité au budget du SDIS (fonctionnement et investissement) et d'autre part, de l'ensemble des actions de mutualisation qui sont conduites entre les deux structures.

1.4.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Les relations entre les deux entités sont régies par une convention pluriannuelle approuvée respectivement par les assemblées délibérantes du 27 et 30 juin 2023. Elle régit, d'une part, la contribution départementale du financement du SDIS et d'autre part les mutualisations entre les services du SDIS et du Département.

Après une relative stabilité du concours financier départemental entre 2018 et 2021, celui-ci a fortement augmenté sa contribution depuis 2022. En 2024, les crédits de fonctionnement dédiés au SDIS par le Département, se sont élevés à 42,672 M€, soit une augmentation de 16,4 % par rapport à 2021. 2 M€ ont également été versés par le Département au titre des aides à la réalisation du programme d'équipement du SDIS.

La somme des contributions du Conseil départemental représente désormais plus du double de la contribution des Communes et EPCI du département (21,08 M€).

Ces efforts financiers consentis par le Département sont la contrepartie de la réalisation d'un programme cadré mais néanmoins ambitieux de modernisation de la sécurité civile du Puy-de-Dôme. La signature de cette convention réaffirme le cadre partenarial et la mutualisation entre les deux structures.

Dans le même temps, les actions de mutualisation entre les deux structures se renforcent progressivement avec la mise en place en 2024 de deux services unifiés (bâtimentaires et entretien des véhicules).

1.4.3. *ORIENTATIONS 2025*

La contribution budgétaire au SDIS, faisant du Conseil départemental – et de loin – le premier financeur du service d'incendie et de secours puydômois verra sa trajectoire se conformer à la convention d'objectifs et de moyens 2023 – 2026.

L'aide à l'investissement de 2 M€ par an sera maintenue et viendra s'ajouter aux subventions d'investissement apportées tant par l'Etat que par les territoires pour la modernisation du patrimoine immobilier du SDIS 63.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Finances » en ce qui concerne le SDIS, les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 43,7 M€ en fonctionnement et de 2 M€ en investissement.

2. AXE 2 : IMPULSER UNE POLITIQUE SOCIALE JUSTE ET RESPONSABLE, AU SERVICE DU PARCOURS DE VIE DE CHACUN

Depuis plus de 30 ans, les attributions confiées par les lois ont fait du Département le chef de file de l'action sociale. Pour ce faire, le Plan Stratégique « Horizon 2030 » du Département du Puy-de-Dôme définit et met en œuvre sa politique sociale en tenant compte des compétences obligatoires confiées par l'Etat, à savoir :

- L'insertion, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ;
- L'aide aux personnes en perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et âgées) ;
- L'aide sociale à l'enfance ;
- La prévention santé.

Le Département est donc garant des solidarités humaines de proximité. Il est le premier partenaire des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. De la préparation de la naissance jusqu'à l'accompagnement des personnes âgées, le Département est présent à tous les moments de la vie. En effet, la loi du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et la loi du 7 août 2015 (NOTRe) chargent la collectivité départementale, d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action sociale, du développement social, de la lutte contre la précarité et de la contribution à l'autonomie des personnes.

Pour ce faire, l'organisation mise en place permet :

- Un accueil, une écoute, un accompagnement et une orientation de tous les publics ;
- Une aide sociale à l'enfance, à l'adolescence et à la famille par des mesures préventives et par l'accompagnement des enfants et jeunes confiés ;
- Une protection maternelle et infantile ;
- Une aide sociale aux personnes en perte d'autonomie, de l'enfance à la personne âgée ;
- Une insertion des personnes en difficulté, de la subsistance au logement ;
- Un accompagnement des personnes vers l'insertion sociale et professionnelle et particulièrement les bénéficiaires du RSA ;
- Une action sanitaire et préventive.

L'Axe 2 du Plan Stratégique Départemental « Horizon 2030 » affirme l'ambition départementale : **impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun. Aux côtés des Puydômois à tous les âges de la vie.**

« Nous devons renforcer notre politique de prévention, soutenir les familles, accompagner les Puydômois les plus vulnérables et permettre à chacun d'être acteur de sa vie et de son destin. C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons développer les capacités d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance, mettre en œuvre un schéma départemental de l'autonomie, impliquer les acteurs économiques dans notre action en faveur de l'insertion sociale ou, encore, favoriser la création d'habitats adaptés pour tous. Tout au long de ce mandat, nous allons encourager l'expérimentation et l'innovation dans nos politiques sociales. À l'image du

Bus Santé qui a commencé à sillonner nos territoires, nous voulons « aller vers » les usagers les plus éloignés, rapprocher nos services des citoyens ».

2.1. POLITIQUE DES SOLIDARITES ET COHESIONS SOCIALES

2.1.1. MISSION « INSERTION ET EMPLOI »

2.1.1.1. CONTEXTE ET MISSIONS

- Le Puy-de-Dôme compte un taux de chômage départemental de 6,6 %, inférieur à la moyenne nationale (7,5 %) ;
- 20,6 % des demandeurs d'emploi sont des allocataires du rSa dont 34 % sont durablement installés loin de l'emploi.

Le Plan Départemental d'Insertion (PDI) définit les grandes orientations de la politique d'insertion du Conseil départemental. Son évaluation a été lancée en 2024. Un nouveau PDI va permettre d'actualiser et d'organiser l'ambition définie dans l'axe 2 du Plan Stratégique Départemental : « Impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de la vie de chacun » pour « un retour vers l'emploi » et par conséquent, réaffirmer la volonté d'accompagner les publics rSa vers l'insertion sociale et professionnelle, en lien avec les nouvelles lois « Plein Emploi ».

L'attribution du Revenu de Solidarité Active (rSa) et l'accompagnement des allocataires de ce dispositif est une compétence dévolue au Département. Ce processus d'insertion vers l'emploi impose une nouvelle politique d'accompagnement social et professionnel en définissant les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs. Les jeunes sont également au centre des actions du Département, via la loi Plein emploi en cours de déploiement.

	Au 30/10/2024	Au 31/08/2023
MISSION INSERTION ET EMPLOI		
Nb de foyers rSa payés	13 937	13 956
Nb de de bénéficiaires rSa	14 260	14 530
Nb de Contrat d'Engagement Réciproques (CER) Signés	1 045	983
Nb de personnes orientées vers France Travail	8 253	8 237
Nb de personnes orientées vers CD	3 412	3 666
Nb de personnes orientées vers partenaires conventionnés	1 792	1 728
Nb d'actions d'insertion	16	7
Nb d'actions d'insertion socio-professionnelle	21	26
Nb d'épiceries sociales	11	8
Nb d'accueil de jour	2	2
Nb d'actions santé	16	6
Nb de chantiers d'insertion	39	38

2.1.1.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Favoriser la cohésion sociale et impliquer les acteurs économiques dans nos dispositifs d'insertion :

- Proposer une offre d'insertion renouvelée et diversifiée
- Travailler les partenariats stratégiques en renforçant les conventionnements
- Jouer un rôle moteur, ouvrir notre collectivité au monde économique et ses fédérations professionnelles ;
- Optimiser l'accompagnement des allocataires du rSa ;
- Créer un espace dédié permettant des temps d'échanges avec les allocataires sur chaque territoire.

2.1.1.3. ORIENTATIONS 2025

- Renforcer l'offre d'insertion afin de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, rénové des allocataires RSA, en évitant les ruptures et en mobilisant les partenaires privés et publics dans le cadre de la loi plein emploi ;
- Déployer la dynamique engagée par nos Chartes Entreprises ;
- Optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et améliorer les outils mis en œuvre : en utilisant les dispositifs et processus prévus par la loi plein emploi.

Toutes ces actions, qu'elles soient tournées vers l'insertion, vers l'emploi ou vers la cohésion sociale, seront valorisées et partagées dans le cadre du Pacte Local des Solidarités du Puy-de-Dôme où le rôle de chef de file de l'action sociale du Département sera renforcé.

Les trois axes de ce nouveau Pacte en construction sont :

- L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller vers ;
- La construction du volet solidaire pour une transition écologique.

Enfin, un des objectifs poursuivis 2025 sera d'accroître les mesures de contrôle de la prestation de solidarité. Cette volonté de contrôle vise à la fois les allocataires (payer le « juste droit ») et les pratiques internes (sécurisation des procédures). Les enjeux sont importants d'un point de vue financier et visent notamment à améliorer le processus de recouvrement des indus en liens avec les objectifs.

2.1.2. MISSION « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET SOLIDARITES »

2.1.2.1. CONTEXTE ET MISSIONS

13,2 % des ménages du département du Puy-de-Dôme sont concernés par la pauvreté monétaire, soit un taux de pauvreté compris entre les valeurs régionales (12,7 %) et nationales (14,4 %) – Source Insee 2022. La précarité est un problème qui touche principalement les familles monoparentales, les seniors et les jeunes dans les zones rurales.

Le Département est présent aux côtés des personnes et des territoires. Il met en œuvre l'accompagnement des Puydômois à travers ses 15 maisons départementales des solidarités mais aussi par le développement de plusieurs politiques sociales dans les domaines de la protection des personnes vulnérables, les mobilités solidaires, la lutte contre le non-recours aux droits, la lutte contre les violences intrafamiliales, la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement budgétaire, la gouvernance alimentaire. Toutes visent à favoriser la cohésion sociale ainsi que l'implication du public et de l'ensemble des acteurs.

Plus de 400 agents sont mobilisés pour accueillir le public dans les 15 Maisons des solidarités.

2.1.2.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

- Engager le « aller vers » les publics vulnérables et les territoires les plus éloignés ;
- Construire ensemble un nouveau modèle de mobilités solidaires ;
- Poursuivre et intensifier la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- Renforcer l'accessibilité des services en garantissant des modes d'accès diversifiés, physiques, de différents niveaux (l'accueil de premier niveau, de deuxième niveau et accompagnement social en organisant l'accueil médico-social inconditionnel).

2.1.2.3. ORIENTATIONS 2025

- Finaliser le « aller vers » en formant les agents à l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) et en définissant les missions d'accueil social, en concertation avec les partenaires sociaux ;
- Poursuivre la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- Poursuivre la mise à jour et faire vivre « Soliguide » ;
- Poursuivre le soutien au « parcours jeune », afin de faciliter l'initiative et l'autonomie des 11-25 ans ;

- Mettre à jour le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), et notamment ses volets autonomie et insertion ;
- Co-piloter une gouvernance alimentaire en permettant une mutualisation, une qualité des distributions alimentaires avec l'Etat, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), l'agence d'urbanisme de développement et la Métropole, avec un enjeu de travailler le rôle d'inclusion de l'aide alimentaire pour aller au-delà du « simple don ».

Le contexte budgétaire très contraint pour les Départements oblige par ailleurs la collectivité à revoir provisoirement certains de ses engagements. En revanche, il en est qui devront être tenus fidèlement au regard d'une cohésion sociale en voie de forte fragilisation.

En outre, s'il devenait inévitable de réexaminer le soutien financier à la politique de la ville, il demeure absolument indispensable de sanctuariser les moyens alloués aux actions de l'Egalité Femme/Homme.

2.1.3. MISSION « PERSONNES AGEES »

2.1.3.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Le Puy-de-Dôme va vivre une « géronto-croissance » puisque la population des personnes de 65 ans augmente de plus de 2 % par an en moyenne. Parallèlement, le nombre de jeunes de moins de 25 ans connaît une augmentation plus modérée (+ 0,4 %/an) tandis que la population active (25-64 ans) tend à diminuer légèrement (- 0,2 %/an). Ces dynamiques ont pour conséquence un vieillissement de la population départementale.

Les finalités du nouveau Schéma de l'autonomie 2023-2027, qui porte l'ambition ainsi que la volonté d'une plus grande convergence et d'une réponse adaptée au plus près des besoins des personnes en perte d'autonomie, sont :

- L'accompagnement des personnes âgées ainsi que leurs aidants, tout au long de leur parcours, en tenant compte de leur environnement ;
- La consolidation de l'offre de proximité des services médico-sociaux ;
- Une meilleure prise en compte de la place de l'utilisateur dans la construction des politiques publiques ;
- L'engagement des professionnels dans une logique de parcours attentionnés aux personnes en perte d'autonomie ;
- La reconnaissance et la valorisation des métiers du « care » ;
- La promotion et le soutien des programmes de prévention du vieillissement.

	30/10/2024	31/08/2023
MISSIONS PERSONNES AGEES		
Nbre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile	6864	6 612
Nbre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA en établissement	6683	6 653
<i>Focus territoire : AUTRES Données diagnostic du Schéma Autonomie</i>		
Nbre d'EHPAD et USLD	97+8	97+8
Nbre de résidences autonomie	13	13
Nbre de SAAD autorisés par le CD63	50 (dont 18 habilités à l'aide sociale)	55
Nbre de logements intermédiaires	220	186

2.1.3.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Adapter nos réponses pour accompagner les personnes en perte d'autonomie :

- Simplifier les démarches administratives et mettre en place un interlocuteur référent ;
- Soutenir et accompagner le virage domiciliaire ;
- Favoriser la mise à disposition d'une flotte de véhicules pour les aides à domicile ;
- Moderniser nos EHPAD dans une vision globale plus vertueuse ;
- Définir et engager une véritable stratégie du parcours logement adapté pour les plus fragiles ;
- Mettre en œuvre les schémas autonomie en cours de formalisation ;
- Favoriser le développement de logements intergénérationnels.

2.1.3.3. ORIENTATIONS 2025

2025 poursuit la mise en œuvre du Schéma de l'autonomie pour :

- Accompagner la mutation du secteur des services d'aide à domicile ;
- Adapter l'habitat à la perte d'autonomie, dans le cadre des travaux de modernisation de l'offre en soutenant les projets de logements intermédiaires, permettant une mutualisation des aides à domicile et évitant l'isolement et la perte d'autonomie non accompagnée ;
- Moderniser la sécurité des personnes âgées par une télé-assistance intelligente mobile, coordonnée avec les proches, adaptée à l'habitat par des objectifs de sécurisation du logement vers une transition numérique ;
- Accompagner les structures dans la mutation de pratiques professionnelles et le soutien aux aidants ;
- Renforcer le réseau d'accueil, d'information et d'orientation de proximité ;
- Favoriser la mise en place de la tarification différenciée pour les EHPAD qui représente une opportunité pour ces établissements en termes de recettes nouvelles.

2.1.4. MISSION « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

2.1.4.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Dans le cadre de son soutien aux personnes en situation de handicap, le Département a fait le choix de la convergence des politiques publiques dédiées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Cette politique autonomie, fondée sur une approche inclusive des parcours de vie, est l'un des axes majeurs du nouveau Schéma de l'autonomie 2023-2027, avec pour finalités de :

- Prévenir la perte d'autonomie ;
- Adapter l'offre par des réponses agiles et en améliorer sa lisibilité ;
- Renforcer une culture de la qualité et le respect des droits des usagers ;
- Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi ;
- Sensibiliser à tous les handicaps avec une logique inclusive.

	30/10/2024	31/08/2023
MISSIONS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		
Nbre d'établissements sociaux et médico-sociaux du handicap	96	86
Nbre de personnes accueillies à la MDPH	13360	9 147
Nbre de demandes Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	2854	2 289
Nbre de bénéficiaires PCH (adultes et enfants)	3779	3 576

2.1.4.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Les objectifs pour la période à venir ont été rappelés précédemment et concernent notamment :

- La mise en œuvre du Schéma autonomie et le renforcement de la convergence et des synergies entre les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- L'adaptation des réponses offertes à chaque personne en situation de perte d'autonomie ;
- Le développement d'une véritable stratégie du parcours logement adapté aux plus fragiles.

2.1.4.3. ORIENTATIONS 2025

- Observer l'adaptation des besoins et de l'offre pour mieux cerner les besoins d'accompagnement et d'hébergement, fluidifier les parcours et rendre plus efficiente la Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- Consolider le rôle des centres locaux d'information et de coordination en gérontologie (CLIC) comme interlocuteurs de proximité au service des usagers, en complémentarité

des maisons des solidarités, avec un élargissement de l'accueil de premier niveau pour les personnes porteuses de handicap ;

- Poursuivre le dispositif « Communauté 360 » afin de répondre de manière plus coordonnée sur les situations dites « complexes » des personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, en proximité de leurs lieux de vie ;
- Innover en développant un accompagnement spécifique pour les publics en situation de handicap (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, Autisme).

2.1.5. MISSION « PROTECTION ET PREVENTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE »

2.1.5.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Placée sous l'égide des Départements, la protection de l'enfance vise à prévenir ou à réduire les dangers auxquels un mineur peut être exposé. Le développement d'une approche de PREVENTION en faveur de l'enfant et de ses parents est au cœur de la stratégie afin d'essayer de garantir à chaque enfant les mêmes chances, les mêmes droits et d'œuvrer plus directement à l'effectivité, malgré la situation inédite actuelle.

Pour ce faire, le Schéma départemental de l'enfance 2019-2023 a été évalué et un nouveau Schéma départemental de Prévention et de la Protection de l'enfance 2025-2028 est en cours d'élaboration et sera présenté à la session du mois de juin 2025. Il comportera plusieurs axes stratégiques visant à :

- Agir le plus précocement possible afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ;
- Mieux travailler avec les familles et les parents d'enfants confiés ;
- Favoriser les alternatives au placement en structurant l'accompagnement des Tiers dignes de confiance et des Tiers accueillants ;
- Structurer l'accompagnement autour de l'autonomie des jeunes confiés avec un volet portant sur les jeunes confiés en situation de handicap ;
- Repositionner le Département dans son rôle de Chef de file de la Protection de l'Enfance et favoriser le travail partenarial avec les autres institutions (Justice, Hôpitaux, Agence Régionale de Santé,...) et les acteurs associatifs.

Le tableau suivant illustre en quoi le Département du Puy-de-Dôme, comme l'ensemble des autres départements français, est confronté à une hausse importante du nombre de mesures.

	Au 30/10/2024	Au 31/08/2024
MISSION PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
Nombre d'informations préoccupantes reçues	2 382	1 617
Nombre d'informations qualifiées de « préoccupantes »	1 147	926
Nombre d'enfants confiés à l'ASE	4 574	4 167
Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement	2 194	2 013
Dont nombre de Mineurs non accompagnés (MNA)	605	552
Nombre de mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Aide Educative à Domicile (AED)	1 612 mesures et 2 380 enfants bénéficiant d'une mesure	1 483 mesures et 2 154 enfants bénéficiant d'une mesure

Au 31/12/2024, 196 assistants familiaux sont employés par le Département du Puy-de-Dôme. Le travail est poursuivi pour dynamiser les recrutements d'assistants familiaux et préserver ce mode d'accueil. Par ailleurs, entre les exercices 2023 et 2024, 139 places ont été créées (ouverture des villages fratrie ; places de pouponnières ; ouverture de la Maison d'Enfants à Caractère Social médico-sociale d'Alteris ; extensions de places au sein des dispositifs d'Alteris).

2.1.5.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Renforcer notre politique de prévention, soutenir les familles et développer nos capacités d'accueil pour l'Aide Sociale à l'Enfance :

- A la lecture de la « loi Taquet », favoriser et diversifier le plan d'actions de développement de l'offre en fonction des besoins des enfants ;
- Poursuivre l'optimisation du fonctionnement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), véritable outil de la protection de l'enfance ;
- Référencer et transformer nos bâtiments inoccupés ;
- Renforcer l'attractivité du métier d'assistant familial ;
- Réduire, simplifier les contraintes vécues par les familles ;
- Développer le parcours individualisé ;
- Renforcer et promouvoir les actions de prévention.

2.1.5.3. ORIENTATIONS 2025

Les principaux enjeux pour la période à venir consistent à renforcer la prévention, afin d'éviter les situations d'impasse et limiter au maximum les sollicitations d'urgence des services et des établissements. A ce titre, les principales orientations sont les suivantes :

- Favoriser l'adaptation de nos actions et mesures dans le cadre du nouveau schéma prévention et protection enfance ;

- Renforcer la diversification de l'offre de mesures éducatives en milieu ouvert et adapter les lieux de placements aux besoins des enfants confiés, notamment ceux en situation complexe présentant des besoins spécifiques et porteurs de handicaps ;
- Adapter les bâtiments de la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), de façon à répondre aux nouvelles normes d'usage et de collaboration et définir le projet d'établissement du CDEF dans sa globalité ;
- Renforcer les accompagnements individualisés en suivant l'offre via un nouvel outil de gestion ;
- Permettre de l'accueil séquentiel pour adapter les parcours des enfants ;
- Poursuivre la création de places en hébergement adapté ;
- Renforcer l'attractivité du métier d'assistant familial en réduisant et simplifiant les contraintes vécues par les familles d'accueil grâce à un nouveau règlement départemental des assistants familiaux ;
- Favoriser les formations communes, internes et externes, pour la mise en place des projets personnalisés pour l'enfant.
- Accroître le pouvoir d'agir du Département avec la participation du Président à la nouvelle gouvernance de l'ARS pour faire avancer les questions de santé sur les territoires et notamment celle en lien avec les besoins de la protection de l'enfance.

2.1.6. MISSION « PREVENTION ET REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE »

2.1.6.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Le Département du Puy-de-Dôme a souhaité se saisir de la question de l'accès aux soins afin de favoriser et améliorer le développement de l'offre de santé sur son territoire.

Désormais opérationnelle, l'organisation de la Direction Prévention et Réduction des Inégalités de Santé (DPRIS) qui regroupe le Dispensaire Emile-Roux et les Centres départementaux de santé, permet une mutualisation des compétences administratives et médicales, tout en maintenant les missions respectives de ces services. L'articulation entre médecines curative et préventive est en effet un objectif qui s'inscrit au cœur de la politique nationale de santé publique, déclinée dans le Programme Régional de Santé (PRS). Elle est déployée par le Département au sein des services de la DPRIS mais aussi par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le taux de couverture vaccinale de la population (tous vaccins confondus) permettant une immunité collective est inférieur aux objectifs de santé publique, notamment chez les plus fragiles. Le nombre de diagnostics des infections sexuellement transmissibles est en hausse notable en population générale comme en population spécifique. La tuberculose, dont l'incidence reste stable en France et dans le Puy-de-Dôme, voit son éradication reportée au-delà de 2030 (objectif Organisation Mondiale de la Santé).

Pour ce faire, le Plan Santé 63 doit s'adapter et se développer au travers d'une politique plus attractive et réactive.

En réponse à ces nombreux enjeux, la direction a déployé ses activités à un niveau soutenu en 2024 :

Axes	Chiffres clés (au 31/12/2024)
Dispensaire Émile-Roux	- Lutte contre la tuberculose : 1 904 consultations - Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles : 7 080 consultations - Vaccinations : 5 544 vaccins réalisés - vaccination HPV dans les collèges non incluse) - Nombre de bilans de santé personne en situation de précarité : 732 - Vaccination HPV dans les collèges : 1 685 vaccins réalisés
Centre Départemental de Clermont-Ferrand (Fontaine du Bac)	- Nombre de consultations médicales : 4 299 dont 213 visites à domicile - File active : 1 306 patients dont 958 ont déclaré le Centre Départemental de Santé en tant que médecin traitant (données du 30/09/2023) - File active de la psychologue : 35 patients
Centre Départemental de Thiers	- Nombre de consultations médicales : 2 375 dont 84 visites à domicile - File active : 872 patients dont 462 ont déclaré le Centre Départemental de Santé en tant que médecin traitant (données du 30/09/2023) - File active de la psychologue : 35 patients
Centre Départemental de Saint-Gervais-d'Auvergne	- Nombre de consultations médicales : 3 967 dont 475 visites à domicile - File active : 3 499 patients dont 859 ont déclaré le Centre Départemental de santé en tant que médecin traitant
Actions de prévention « Aller-vers »	- Plus de 100 actions « hors les murs » menées par le Dispensaire dans le cadre de ses missions de santé publique - 40 actions menées par les CDS

2.1.6.2. *OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL*

- Renforcer et moderniser le « Projet Santé 63 » pour attirer et maintenir des médecins dans les territoires ;
- Développer des actions de prévention pour les publics des politiques sociales départementales.

2.1.6.3. *ORIENTATIONS 2025*

Les priorités, pour la période à venir, visent à conforter le Dispensaire et les Centres de santé dans leur rôle essentiel d'acteurs de la santé de premier recours dans le Département. Ainsi, il s'agit de :

- Conforter les missions de santé publique du Dispensaire Émile-Roux : centre de lutte anti-tuberculeuse (CLAT), centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), vaccinations associées mais aussi les actions de lutte contre les inégalités sociales de santé à destination des populations en situation de précarité sociale et les actions de prévention dans une démarche « d'aller vers » les publics éloignés du soin, la réponse organisée aux situations sanitaires spécifiques en lien avec les autorités de santé (campagnes vaccinales, dépistages groupés, etc.) ;
- Renforcer le maillage territorial en collaboration avec les partenaires de chacun des services et les maisons des solidarités ;
- Travailler en lien avec les acteurs locaux : communautés professionnelles territoriales de santé, contrats locaux de santé, Fédérations des maisons de santé et exercice coordonné en Auvergne Rhône Alpes ;
- Accompagner l'installation des médecins généralistes et des porteurs de projet public en secteur carencé, soutenir les étudiants en médecine ;
- Déployer un projet transversal sur la prévention du cancer.

Parallèlement, les actions de prévention seront développées à destination du public cible des politiques sociales départementales : prévention de la perte d'autonomie, lutte contre les addictions, bilans de santé au bénéfice des publics en situation de précarité et éloignés du système de soin par un partenariat assuré entre le Dispensaire Émile-Roux, les Centres Départementaux de Santé, la PMI et les Maisons des Solidarités. Sont à noter également des actions organisées par les Centres Départementaux de Santé sur les territoires ruraux, auprès de populations spécifiques...

FOCUS BUDGETAIRE :

- 1/ Pour la délégation « Insertion », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 110,8 M€ en fonctionnement.
- 2/ Pour la délégation « Personnes âgées », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 84,9 M€ en fonctionnement et de 1,1 M€ en investissement.
- 3 / Pour la délégation « Handicap », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 110,7 M€ en fonctionnement et de 0,6 M€ en investissement.
- 4 / Pour la délégation « Enfance et famille », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 107 M€ en fonctionnement et de 0,5 M€ en investissement.

2.2. POLITIQUE HABITAT, LOGEMENT ET URBANISME

2.2.1. CONTEXTE ET MISSIONS

La politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme portée par le Département a pour principale finalité de permettre aux ménages puydômois de vivre dans un logement décent, adapté aux besoins et aux ressources de ses occupants.

Un des enjeux forts de cette politique consiste aujourd'hui à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre dans le contexte de changement climatique. Les caractéristiques du parc puydômois (logements anciens, performances énergétiques faibles, territoire rural et d'altitude, etc.) nécessitent en effet des réponses adaptées, consistant notamment à massifier la rénovation.

2.2.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

En raison de sa nature transversale, la politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme, est au cœur des différents axes du plan stratégique départemental « Horizon 2030 ».

Ainsi, dans le cadre de l'axe n°1, elle constitue l'un des leviers pour organiser et valoriser les territoires puydômois grâce à la production de logements sociaux, la production d'opérations innovantes à destination des publics tels que les jeunes ou les personnes âgées, ou encore l'accompagnement des communes et EPCI à la revitalisation des centres-bourgs et la lutte contre la vacance. L'observatoire départemental est enfin un outil précieux pour objectiver les besoins des territoires.

Au titre de l'axe 2, elle accompagne les ménages, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, pour l'accès et le maintien dans le logement via différentes interventions financières (Fonds Solidarité Logement, Aide à la Vie Partagée, etc.) et les dispositifs issus du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2023-2028), du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2023-2028) et du Plan logement d'abord.

Dans le cadre de l'axe 5, elle contribue à promouvoir des opérations exemplaires en matière énergétique ainsi que l'utilisation de matériaux vertueux et locaux pour un habitat durable. Le Département s'investit également dans la suppression des passoires thermiques en accompagnant les communes et les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leur parc, afin d'anticiper les effets de la loi climat et résilience.

La feuille de route en matière de politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme trouve en outre une traduction dans le Plan départemental de l'habitat (PDH) en cours d'élaboration, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante courant 2025.

2.2.3. ORIENTATIONS 2025

- **MISSION HABITAT DURABLE**

Le Département est engagé aux côtés de l'Etat et des 14 EPCI avec le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH). Depuis le 1er janvier 2025, et pour 5 ans, ce service se compose de trois volets :

- 1- Le volet « dynamique territoriale » qui permet de mobiliser les ménages et les professionnels autour des projets de rénovation, avec un focus particulier sur les publics en situation de précarité énergétique, en perte d'autonomie, et la lutte contre l'habitat indigne ;
- 2- Le volet « information, conseil et orientation » qui offre un service de proximité pour accompagner tous les ménages, sans distinction de revenus, dans leurs démarches ;
- 3- Le volet « accompagnement des projets » qui propose un accompagnement technique pour la maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation. Le Département étend son périmètre d'intervention à Agglo Pays d'Issoire et à Clermont Auvergne Métropole (pour la thématique de l'autonomie) ;

Le Département poursuit ses financements aux travaux par le biais du fonds habitat Colibri, de façon réduite. Il continue en outre d'accompagner les opérations en cours des bailleurs sociaux et des communes afin d'intervenir sur les logements sociaux dégradés et garantir un meilleur confort et des réductions de charges pour les locataires.

- **MISSION HABITAT INNOVANT ET CADRE DE VIE**

Le Département intervient en faveur des opérations d'habitat innovant en cours, via ses trois fonds :

- le fonds OSIRIS, destiné à financer les opérations à caractère social,
- le fonds FHaP, pour l'habitat participatif
- le fonds HABILE, pour l'habitat alternatif.

Le Département finance également les études de planification, de revitalisation des centres-bourgs et de lutte contre la vacance qui sont engagées et qui visent la restructuration des centres-bourgs.

- **MISSION HABITAT SOCIAL**

Le Département maintient ses financements au logement social pour les opérations en cours de production.

Dans un contexte budgétaire contraint, le soutien aux associations et structures sera recentré sur les actions à fort impact sur les compétences obligatoires du Département.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, adopté en mars 2023, des financements sont prévus en matière d'équipements en cours de réalisation (places caravanes en terrain familial, places en aire d'accueil et de grand passage, terrains aménagés) mais aussi en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, la question des besoins en logement des jeunes fait l'objet d'une attention particulière à la suite de la réalisation d'une étude en 2024 et devrait donner lieu à des projets d'habitat pour ce public (jeunes sortants d'ASE, jeunes alternants, saisonniers, etc.).

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Habitat », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 3,15 M€ en fonctionnement et de 3 M€ en investissement.

3. AXE 3 : ACCELERER LA MODERNISATION DE NOTRE INSTITUTION POUR UN SERVICE EFFICACE, UTILE ET APPRECIE

3.1. POLITIQUE MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Dans cette partie, les éléments relatifs à la politique de gestion des ressources humaines ne seront pas traités puisqu'ils font l'objet d'un développement détaillé dans la première partie supra.

3.1.1. *CONTEXTE ET MISSIONS*

La transformation numérique est une priorité pour accompagner les ambitions de la collectivité, dans un cadre sécurisé, interopérable et moderne en raison d'un système d'information performant mais vieillissant. Cela implique la rénovation complète du socle technique, l'acquisition de nouveaux matériels et outils, ainsi qu'une stratégie numérique plus globale permettant de répondre aux enjeux actuels en matière de mobilité et de sécurité, ainsi que la mise en place d'une gouvernance numérique de la donnée.

En parallèle, la commande publique départementale représente un levier économique majeur pour optimiser les dépenses publiques tout en soutenant des objectifs de transition écologique et sociale. Pour mener à bien cet objet, la collectivité a pour mission d'assurer la régularité des procédures de passation des marchés, la sécurité juridique des contrats et l'optimisation des achats. Pour son compte, la collectivité conclut des marchés transverses, propose des leviers d'optimisation pour la cartographie des achats et accompagne les services dans l'analyse et la définition de leurs besoins. Pour le territoire, elle déploie une stratégie énergétique territoriale, en lien avec la coordination des groupements de commandes de fluides, le développement de réflexion sur les projets d'autoconsommation et des contrats d'achats directs à l'échelle du territoire.

La collectivité se doit de garantir la sécurité juridique des actes administratifs, des délibérations et des arrêtés du Département. Elle accompagne les élus et les services dans la gestion de dossiers complexes, notamment en matière de précontentieux, contentieux et des enjeux patrimoniaux. Elle est également responsable de la gestion des contrats d'assurances, contribuant à la réduction des risques financiers pour la collectivité. Par ailleurs, elle prend en charge l'organisation des réunions des assemblées et le suivi des décisions.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, le Département a pour mission de garantir l'adéquation de ses locaux et bâtiments aux besoins des usagers, tant pour les publics accueillis que pour les agents de la collectivité. Compte tenu de l'importance de l'enjeu de performance énergétique du bâti, cette mission contribue en outre directement à la stratégie de transition écologique du Département. A cet égard et dans la continuité des opérations engagées les années précédentes, la collectivité poursuit la déclinaison de son « plan Marshall des collèges » et l'amplification des efforts en faveur du patrimoine des établissements publics par l'intermédiaire de réhabilitations partielles, d'extensions, voire de réhabilitations complètes pour les collèges le nécessitant, chaque opération étant conçue sous le prisme de la transition écologique.

La transformation de la Collectivité doit aussi tenir compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Dans ce cadre, des missions d'accompagnement de la Collectivité dans ses démarches de modernisation organisationnelle et méthodologique sont mises en œuvre. Cela comprend la promotion de la collaboration interservices, l'intégration des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, et la mise en place de démarches transversales pour favoriser l'innovation. Cette transformation s'accompagne également de la prise en compte des réglementations en vigueur, comme le RGPD, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes (REFH), qui sont des leviers pour la modernisation des pratiques administratives.

Enfin, la politique de communication a pour objectif de rendre accessibles et compréhensibles les décisions de l'Assemblée départementale ainsi que les différentes actions menées par les services à l'attention de tous les Puydômois à travers une pluralité de médias ainsi que de veiller au respect de l'image de l'institution.

3.1.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Le plan stratégique départemental et la feuille de route du numérique visent plusieurs objectifs ambitieux dans des domaines clés pour la collectivité. En matière de transformation numérique, il s'agit d'améliorer la gestion de la donnée pour optimiser les outils de pilotage et d'aide à la décision, tout en modernisant les outils internes et externes de communication et de collaboration. Cette modernisation vise à faciliter les échanges et à répondre aux nouveaux enjeux organisationnels et réglementaires.

Un autre objectif majeur est l'optimisation des achats avec une mise en œuvre renforcée du schéma des achats responsables (SAR) adopté en 2023. Ce schéma s'appuie sur quatre piliers :

1. la transition écologique,
2. l'intégration des considérations sociales,
3. le respect de l'environnement,
4. l'accessibilité des entreprises à la commande publique.

En 2024, ce schéma a été mis en œuvre pour la deuxième année, et des Rencontres départementales de l'achat public responsable ont été organisées. En plus de la

rationalisation des achats classiques, des projets d'optimisation sont également en cours dans des domaines spécifiques comme la gestion énergétique, avec le pilotage des projets de groupements de commandes pour réduire les dépenses d'énergie et développer des solutions locales d'approvisionnement.

L'instauration d'une culture juridique partagée au sein de la collectivité passe par la mise en place de formations sur la rédaction des délibérations et des arrêtés, visant à garantir leur sécurité juridique et leur bonne compréhension. Un soutien est apporté aux démarches déontologiques, avec le développement d'outils visant à prévenir les conflits d'intérêts et l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositifs appropriés.

Le recensement, la gestion et la valorisation du patrimoine départemental font également partie des priorités et cela se traduit par des actions transversales impactant l'ensemble des axes du Plan stratégique départemental. Cela inclut des actions importantes telles que le grand plan collèges, avec un investissement global de 143 millions d'euros sur la période 2023-2030 ; la co-construction de projets en partenariat avec les acteurs publics ; des projets d'envergure pour répondre aux besoins du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ; la sécurisation des lieux et l'amélioration de l'accueil des agents et des usagers ; ou encore un objectif d'autoproduction énergétique de 20 % d'ici 2030, avec des actions de rénovation énergétique sur les bâtiments départementaux. En parallèle, des efforts sont déployés pour optimiser les contrats d'assurances et sécuriser ainsi la collectivité contre les risques.

Le Département s'engage également sur la question de l'égalité professionnelle, avec la création d'un plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes, notamment à travers un réseau interne des référents en égalité et diversité, et la mise en place d'un plan de formation spécifique pour 2024-2027. Cette démarche s'inscrit dans l'engagement du Département pour la modernisation de ses pratiques et la promotion de l'égalité au sein de la collectivité. Le Département a d'ailleurs été lauréat du Fonds Égalité Professionnelle (FEP) 2024, ce qui témoigne de la volonté d'aller plus loin dans la mise en œuvre de politiques inclusives.

La communication est, elle mise en œuvre auprès des différents publics cibles : élus, agents de la collectivité, partenaires publics et privés, les Puydômois avec la volonté de « mieux » faire savoir en développant des nouveaux outils de communication qui permettront de valoriser l'action du Département, en apportant et développant des contenus dans la rubrique dédiée au plan stratégique départemental dans les différents médias utilisés.

3.1.3. *ORIENTATIONS 2025*

Les orientations numériques 2025 s'appuient sur une feuille de route ambitieuse pour l'ensemble des services du Département. La transformation des outils de messagerie et de collaboration, avec la mise en place de la solution Microsoft Office 365, constitue un projet transversal majeur, dont le coût en investissement est estimé à 1,3 M€. Ce projet vise à améliorer la gestion des communications et à renforcer la sécurité des échanges et des données au sein des équipes départementales. L'ensemble des projets métiers et techniques seront priorisés en 2025 pour répondre aux besoins les plus pressants en matière de digitalisation.

Dans le domaine des achats, le déploiement du Schéma des Achats Responsables se poursuit, avec un suivi des indicateurs de performance et un accompagnement renforcé des services pour mieux définir les besoins. La négociation devient un levier stratégique pour obtenir des conditions plus favorables et des produits plus durables. La rationalisation de la gestion de l'énergie se traduit la stabilisation des dépenses d'électricité et de gaz avec la conclusion de marchés à prix fixes pour les années 2025 à 2027, le renouvellement d'achat d'électricité à haute valeur environnementales, ainsi une réflexion sur de nouvelles formes d'approvisionnement local, notamment pour le bois énergie.

En raison de l'accroissement du montant des cotisations des assureurs, des efforts sont faits pour optimiser les contrats d'assurances et ainsi mieux protéger la collectivité contre les risques financiers et juridiques. La conduite de la démarche déontologique se poursuit afin prévenir les conflits d'intérêts et d'accompagner la mise en œuvre des dispositifs nécessaires à leur gestion. Cela se traduit par la réalisation d'une cartographie des risques, l'installation du référent déontologue des élus, l'élaboration du rapport d'activité du référent déontologue des agents ou encore la mise en œuvre d'un dispositif de détection des conflits d'intérêts.

Le recensement et la valorisation du patrimoine départemental sont également poursuivis, contribuant à une gestion optimisée des biens de la collectivité. L'objectif est de poursuivre la déclinaison du « plan Marshall des collèges » et de poursuivre le planning prévisionnel des travaux sur le patrimoine bâti hors collège. Cela se traduira en 2025 par des opérations de rénovation et d'extension, la rénovation de toiture de plusieurs établissements, la végétalisation des cours, le réaménagement de sanitaire, le remplacement des installations de chauffage ou encore la mise en accessibilité. Seront également poursuivies les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études, ainsi que les travaux urgents et d'entretien courant des bâtiments départementaux.

La modernisation de la Collectivité passe par le recours à des méthodes d'animation et d'accompagnement spécifiques au service des différents pôles de compétences selon leurs besoins, mais aussi dans les instances de direction (CODIR élargis, conférence de l'encadrement) ou encore dans certains projets de transformation (projets totems). Ces méthodes comportent par exemple le conseil en organisation, la facilitation, le coaching et permettent de produire des résultats différents, plus adaptés aux enjeux actuels. Enfin, l'engagement du Département pour l'égalité professionnelle prendra une dimension internationale en 2025, avec la candidature à la labellisation AFNOR Égalité Professionnelle. Cette démarche permettra au Département de continuer à développer des actions concrètes en faveur de l'égalité et de bénéficier de subventions nationales et européennes. Le Département sera parmi les premiers en France à obtenir ce label, consolidant ainsi son engagement en matière de diversité et d'inclusion.

En matière de communication, les outils et moyens de communication externe seront modernisés et renforcés (refonte du site internet de la collectivité, valorisation touristique, valorisation des actions du Conseil départemental des jeunes et de celui des jeunes en protection de l'enfance, etc.).

En matière de communication interne, le développement de la marque employeur sera poursuivi ainsi que les campagnes de communication pour le recrutement des nouveaux agents départementaux avec un focus particulier sur le métier d'assistant familial.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « Moyens », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 154 M€ en fonctionnement et de 8 M€ en investissement.

2/ Pour la délégation « Communication », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 1,15 M€ en fonctionnement et de 0,025 M€ en investissement.

4. AXE 4 : PORTER HAUT ET TRANSMETTRE LA FIERTE DE NOTRE IDENTITE PUY-DE- DOME

4.1. POLITIQUE ATTRACTIVITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1. MISSION SPORT

4.1.1.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Le Département accompagne le développement sportif de son territoire, tout en s'articulant autour de deux de ses compétences obligatoires, la solidarité en direction des personnes les plus fragiles et la solidarité entre les territoires.

Notre collectivité intervient au travers d'actions directes, par l'organisation sous maîtrise d'ouvrage de projets transversaux et structurants, et par des actions indirectes comme les soutiens financiers ciblés.

Au-delà des soutiens historiques apportés aux acteurs du milieu sportif ont sensiblement augmenté depuis 2021, une nouvelle stratégie a été amorcée dès 2023 visant à :

- Renouveler et piloter davantage nos relations avec ces acteurs (notamment les clubs élites amateurs) par la mise en place de conventions d'objectifs, passant ainsi d'une posture de simple financeur à un positionnement en tant que véritable partenaire et acteur de leur développement.
- Fédérer les acteurs, publics et privés, en développant des projets et événements conjuguant les valeurs du sport avec les thèmes de l'éducation, de l'inclusion des personnes fragiles, du tourisme, et de la culture...

4.1.1.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Le Département, trait d'union des territoires en équité et solidarité, a pour ambition d'accompagner les acteurs du monde sportif, particulièrement dans les territoires ruraux, de favoriser l'accès à la pratique du sport et de l'activité physique pour tous et « tout au long de sa vie », de développer des projets « sportifs » transversaux avec l'éducation, l'action sociale, le tourisme... Ces orientations visent à porter haut la fierté de notre identité Puy-de-Dôme.

4.1.1.3. ORIENTATIONS 2025

L'ambition sportive du Département se traduira en 2025 par un nouveau positionnement stratégique de notre collectivité proposé dans une délibération-cadre autour de 5 piliers :

1/ Le soutien au développement des acteurs sportifs

Il s'agit de poursuivre et approfondir les évolutions déjà mises en place en 2024 en développant, via des conventions d'objectifs les partenariats et la visibilité de nos interventions avec les Clubs Puy-de-Dôme Elites amateurs, les ambassadeurs sportifs du Puy-de-Dôme les organismes sportifs départementaux (CDOS, UNSS, USEP...). Nous poursuivrons le soutien à l'acquisition de matériel et petits équipements sportifs, aux déplacements et à la formation des clubs amateurs, et à l'organisation de manifestations sportives d'envergure.

2/ Le plan para-sport (handisport et sport adapté)

Cette intervention nouvelle en faveur du parasport proposera notamment la mise en place de formations pour les dirigeants et encadrants des clubs, le financement de matériel pour le handisport et le sport adapté, et un renforcement du partenariat avec le Comité Départemental Handisport.

Ces actions préfigureront la conduite d'une réflexion plus globale qui pourra mener à l'élaboration d'un schéma départemental du parasport en 2026.

3/ Le développement de l'activité physique et sportive pour tous sur tous les territoires

Sur ce sujet, deux actions seront proposées. La première action consistera à accompagner une expérimentation sur les territoires ruraux pour proposer des activités physiques et sportives à destination des enfants, des seniors et des actifs. La seconde action est à destination des comités sportifs départementaux pour leur permettre d'acquérir du matériel mobile et d'organiser des animations sportives sur les territoires, à destination du grand public et des jeunes, notamment pendant les vacances scolaires.

4/ L'événementiel sportif

Pour 2025, l'événementiel sportif du Département concernera principalement :

- La poursuite de la semaine olympique et paralympique visant à faire découvrir des nouvelles disciplines sportives et du para-sport aux collégiens ;
- Les Assises départementales du sport qui permettront aux acteurs publics et privés en charge du sport d'échanger pendant une demi-journée autour de conférences et tables rondes organisées par le Département ;
- Les Tours de France masculin et féminin, qui feront étape, au mois de juillet, dans notre département. Ces événements d'envergure internationale, contribuant à la fois au développement de l'image et de la notoriété du territoire, sont gratuits et populaires. Ils auront un impact positif sur l'activité économique dans une période où celle-ci est atone.

5/ Le développement du sport-loisir de pleine nature

Un travail collaboratif entre la Mission Sport et la Mission Tourisme du Département sera mené afin de mettre en visibilité l'offre de sport nature présente sur notre territoire de manière structurée.

Par ailleurs, pour rendre visible l'action du Département, il conviendra de veiller à la mise en place des contreparties d'image demandées dans nos conventions et de déployer des

supports de communication (panneaux, bâches...) qui seront fournis à l'ensemble des clubs et organismes aidés.

4.1.2. *MISSION TOURISME*

4.1.2.1. *CONTEXTE ET MISSIONS*

Le tourisme est un pan important et non délocalisable de notre économie départementale. En effet, au vu des dernières données, il « pèse » près de 16 millions de nuitées par an, engendre un milliard de dépenses sur notre territoire, soit quasiment 5 % de notre PIB, et représente 15 700 emplois et 122 M€ d'investissements annuels.

Ces quelques données clés sont liées aux nombreux attraits touristiques dont dispose notre territoire. On y retrouve, en effet :

- Les principaux sites de visite d'Auvergne, totalisant à eux seuls près de 2 millions de visiteurs en 2024 ;
- Un patrimoine naturel exceptionnel, façonné par le volcanisme, valorisé aujourd'hui notamment par l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la Chaîne des Puys Faille de Limagne, et par l'existence de deux Parcs naturels régionaux ;
- Une multitude d'activités de pleine nature ;
- 5 stations thermales ayant toutes réalisées des investissements importants pour se renouveler et proposer des prestations complémentaires ;
- Des équipements majeurs permettant d'accueillir de grands congrès et manifestations d'envergure ;
- Un patrimoine riche, composé de châteaux emblématiques, de villes et villages classés Pays d'Art d'Histoire, petites cités de caractère, villes et villages fleuris, Plus Beaux Villages de France...

Pour autant, et paradoxalement, notre département fait face depuis plus d'une dizaine d'années à une double situation : il est l'un des moins structurés et organisés pour accompagner les acteurs et territoires touristiques, et par conséquent, ne parvient pas à répondre à la plupart de leurs attentes et besoins.

Le Conseil départemental a donc décidé en 2023 de remédier à cela en initiant une nouvelle dynamique touristique départementale, en y associant les territoires et principaux acteurs du secteur, qu'ils soient publics, institutionnels, ou privés.

4.1.2.2. *OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL*

Cette nouvelle dynamique s'inscrit pleinement dans le cadre du plan stratégique « Horizon 2030 », et suit des objectifs simples et attendus par les acteurs du secteur :

- Mettre fin à une période de flottement opérationnel de l'échelon départemental, qui s'est progressivement installée depuis la disparition du Comité Départemental du Tourisme ;
- Se donner un cap collectif, partagé et pluriannuel pour porter haut les couleurs du département ;
- Le décliner en une organisation adaptée et un plan d'action répondant aux besoins du terrain et aux objectifs de notre collectivité ;
- Faire de l'échelon départemental l'organe facilitateur au service des acteurs du tourisme départemental.

4.1.2.3. *ORIENTATIONS 2025*

Engagés courant 2024, plusieurs chantiers clés ont ainsi été mis en place pour y répondre. Ils aboutiront en 2025 :

- « Le quoi ? » (état des lieux) : finalisation de la mise à jour des données d'observation touristiques (offre et clientèles) permettant de disposer d'une photographie fiable de ce que représente concrètement l'activité touristique au sein de notre département ;
- « Le pourquoi ? » (objectifs) : finalisation de l'élaboration de la stratégie touristique départementale pour les 5 prochaines années. Travail auquel ont contribué plus de 600 partenaires touristiques ;
- « Le comment ? » (organisation) : construction d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle méthode de travail permettant de répondre à nos objectifs et aux attentes de nos partenaires.

Parallèlement à ces trois chantiers de fond, le chantier « de la forme » a également été initié en 2024. Co-construit avec les acteurs du secteur, il sera abouti au cours du premier semestre 2025. Il consiste à conforter la communication institutionnelle de la collectivité « Puy-de-Dôme, Mon Département » par une communication territoriale, « Puy-de-Dôme, l'Auvergne des volcans » qui permet de faire rayonner notre département au-delà de nos frontières en valorisant les multiples atouts.

L'ensemble de ces chantiers est présenté et soumis au vote de l'Assemblée départementale au cours du 1^{er} semestre 2025, et déboucheront sur leur mise en place effective au cours du second semestre.

Par ailleurs, et afin d'être en soutien des partenaires locaux sans attendre l'aboutissement de ces différents travaux, la Mission tourisme poursuivra en 2025 son travail de structuration de l'offre au travers notamment du déploiement de labels touristiques (Accueil Vélo pour le compte du Conseil départemental et porté « techniquement » par Clermont Auvergne Tourisme, Tourisme & Handicap, Villes et Villages Fleuris...), et d'aides financières aux territoires, organismes touristiques et organisateurs de manifestations touristiques d'envergure.

4.1.3. MISSION ANIMATION DES TERRITOIRES

4.1.3.1. CONTEXTE ET MISSIONS

La Dotation d'Animation Locale Décentralisée (D.A.L.D.) a pour objet de soutenir l'animation locale dans les domaines de la culture, du sport, du social et du socio-éducatif, pour des manifestations que nos partenaires (les communes, communautés de communes et le monde associatif) auraient des difficultés à financer sans l'aide du Conseil départemental.

Cette intervention, bien implantée sur tout le territoire du département et identifiée par les différentes structures qui en bénéficient, permet au Conseil départemental d'être reconnu comme étant le partenaire financier direct des manifestations locales.

Par délibération en date du 23 novembre 1998, l'Assemblée départementale a mis en place cette D.A.L.D. permettant, selon des modalités de répartition et de versement, de participer au financement de manifestations locales sur l'ensemble des cantons du département.

Au titre de l'année 2022, ce dispositif a été augmenté de 25 % pour atteindre une enveloppe globale de 1 M€. Ce dispositif maintenu en 2023 et 2024 serait reconduit à l'identique en 2025, pérennisant aussi le soutien associatif local sur l'ensemble du territoire et garantissant un travail de proximité par les conseillers départementaux.

4.1.3.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

A travers ce dispositif, le Département accompagne, au plus près des habitants, les acteurs culturels, sportifs, socio-éducatifs, sur l'ensemble des territoires.

4.1.3.3. ORIENTATIONS 2025

Le Département a pour ambition d'être davantage présent au sein des territoires pour garantir une dynamique de la vie locale et valoriser les initiatives respectueuses de son environnement, par un soutien financier adapté.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « sport », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 0,8 M€ en fonctionnement et de 0,15 M€ en investissement.

2/ Pour la délégation « tourisme », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 0,7 M€ en fonctionnement et de 1 M€ en investissement.

3/ Pour la délégation « UNESCO », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 2 M€ en fonctionnement et de 3 M€ en investissement.

4/ Pour la délégation « culture et patrimoine » en ce qui concerne l'animation des territoires, les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 1 M€ en fonctionnement.

4.2. POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE

4.2.1. CONTEXTE ET MISSIONS

Le Département accompagne le développement culturel compétence à la fois partagée, telle que qualifiée par la loi NOTRe, et en partie obligatoire (Médiathèque départementale, élaboration des schémas de lecture publique et d'enseignement musical...).

La politique culturelle départementale organisée autour de trois enjeux propose :

- De construire une offre accessible dans tous les territoires, pour tous les publics ;
- De faire de nos richesses patrimoniales un levier d'attractivité, de rayonnement et de fierté locale ;
- De bâtir un environnement numérique facilitant la rencontre entre publics et offres culturelles.

L'intervention du Département est multiple avec :

- Un appui technique (ingénierie), logistique (prêt de ressources, de matériel, de fonds documentaires physiques et numériques), et financier aux collectivités et aux associations ;
- L'organisation sous maîtrise d'ouvrage directe de projets structurants et d'actions culturelles.

4.2.2. OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL

Trait d'union des territoires en équité et solidarité, le Département, a pour ambition d'accompagner les acteurs du monde culturel, particulièrement dans les territoires ruraux, de favoriser l'accès à la culture « tout au long de sa vie », de développer des projets culturels transversaux avec l'éducation, l'action sociale, le sport, le tourisme,....

Ces orientations visent à porter haut la fierté de notre identité Puy-de-Dôme.

De manière générale, il s'agit de promouvoir la culture qui concourt à l'attractivité et au rayonnement du département.

4.2.3. ORIENTATIONS 2025

Compte tenu du contexte financier contraint du Département, la politique culturelle connaîtra pour la première fois depuis 2021 une inflexion mesurée à l'instar de nombreuses autres politiques départementales. Pour autant, le Département mettra tout en œuvre, dans la limite de ses moyens, pour poursuivre le développement des projets en maîtrise d'ouvrage comme la saison culturelle départementale Impulsions, le festival Voix & Patrimoines, le festival

Connexions #3 –« Cultivons le numérique », le nouveau festival Ouvrez les livres aux bébés, avec des concerts, des spectacles et des animations.

Le Département continuera de soutenir les acteurs culturels et associatifs locaux dans leur fonctionnement avec le même engagement qu'en 2024 (Europavox, Bach en Combrailles, Les Concerts de Vollore, World Ambert Festival, Jazz en Tête...) permettant ainsi à ces événements de contribuer à renforcer la fierté des territoires.

Bien entendu, le Département accompagnera également les autres acteurs culturels du territoire à travers ses aides aux manifestations, aux associations et aux lieux de diffusion artistique. Il sera également au soutien des écoles de musique via son schéma des enseignements artistiques en cours de révision mais également de la jeunesse avec l'aide au BAFA.

Dans le domaine de la lecture publique, compétence obligatoire, le Département poursuivra son action en faveur des 250 bibliothèques du territoire par le prêt de fonds documentaires physiques et numériques, la formation, l'accompagnement des projets de territoire, les ressources et outils numériques (dont l'offre de services Médiadôme), et les dispositifs s'adressant à la petite enfance.

Le Musée départemental de la céramique de Lezoux continuera à multiplier les actions à destination de tous les publics. Avec plus de 10 800 visiteurs en 2024 soit 28% d'augmentation, ce nouvel élan doit perdurer et sera renforcé par le développement de l'offre, notamment à destination des entreprises. 2025 sera marquée par le démarrage des travaux d'aménagements extérieurs du Musée.

La politique archéologique « Puy-de-Dôme, terre d'archéologie », définie autour de trois objectifs (recherches, préservation et mise en valeur), se poursuivra notamment autour du projet « Gergovie, La Cité des Gaulois » et dans la perspective d'une labellisation Grand Site de France des oppida gaulois.

FOCUS BUDGETAIRE :

1/ Pour la délégation « culture », (hors animation des territoires) les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 3,8 M€ en fonctionnement et de 1,6 M€ en investissement.

5. AXE 5 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UNE AMBITION COLLECTIVE, EQUITABLE, PARTAGEE ET CREATRICE DE VALEUR

5.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1.1. *CONTEXTE ET MISSIONS*

Eau et environnement :

La ressource en eau est un enjeu majeur pour les territoires. Le Département accompagne, de manière très volontaire, les collectivités et les gestionnaires dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, les milieux aquatiques, les espaces naturels sensibles (ENS). Impulser et financer sont deux aspects essentiels sur lesquels le Département souhaite se montrer exemplaire. Compte tenu des enjeux, 45 millions d'euros d'autorisation de programme sont disponibles pour l'eau potable et l'assainissement.

En 2024, 150 dossiers ont été traités. De même, les 17 contrats territoriaux puydômois et les 24 Espaces Naturels Sensibles ont reçu un financement pour préserver la qualité des rivières et des sites patrimoniaux. Pour rappel, le Département du Puy-de-Dôme est l'un des rares départements à disposer d'une couverture totale de son territoire par des contrats de rivières, au bénéfice de la qualité des milieux aquatiques, de la préservation de la faune et de la flore, et également de la régénération des nappes phréatiques.

Agriculture et forêt :

L'agriculture et la sylviculture couvrent 80 % de notre territoire. Elles sont des ressources économiques majeures et des composantes essentielles du développement territorial et des paysages puydômois. Elles sont au cœur de la transition écologique.

Les enjeux auxquels sont confrontés l'agriculture et la sylviculture ont conduit le Département à se doter d'une politique volontariste afin de promouvoir un modèle de développement agricole et forestier vertueux, collectif, solidaire et partenarial.

Le Conseil départemental en fait une priorité dans son plan stratégique départemental avec des objectifs clairs et affichés : maintenir une agriculture/sylviculture diversifiée, actrice de notre souveraineté alimentaire avec des productions de qualité, riches de ses hommes et de ses savoir-faire, et garantes de nos paysages.

Transition Ecologique :

La démarche de transition écologique se décline à travers de nombreuses délégations avec des dispositifs ou des projets qui concourent tous au même objectif : adapter nos bâtiments, nos services, nos usages aux enjeux actuels.

Ainsi, en transversalité avec les services du Département, elle agit en faveur de la décarbonation et de la préservation de la biodiversité. Le rendu concret de cette transversalité est présenté en détail dans le rapport de développement durable annuel du Département.

5.1.2. *OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL*

Eau et environnement :

Amplifier les actions menées pour préserver la ressource en eau, assurer sa gestion solidaire et économe dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable, créer un observatoire départemental de l'eau sont les principaux objectifs identifiés dans le plan stratégique départemental.

Le cadre de vie et l'attractivité du territoire restent le fil conducteur de la politique de préservation des milieux naturels. Aussi, la gestion et l'accueil du public dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Lac de Servières et du Lac de Guéry, sites emblématiques, figurent au Plan Stratégique Départemental. Parallèlement, une attention toute particulière est portée à la préservation des lacs Chambon et d'Aydat dans le cadre des études menées pour leur requalification.

Agriculture et forêt :

Un nouveau plan en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture se décline sur la période 2023-2029 autour de trois grandes ambitions :

1. Le Puy-de-Dôme, une économie agricole et forestière qui s'adapte, se transforme et évolue ;
2. Le Puy-de-Dôme, des paysages vivants et accueillants, à structurer, préserver et valoriser ;
3. Le Puy-de-Dôme, un département attractif où on s'installe, on innove et on consomme local.

Avec un budget mobilisé de plus de 60 M€, le Département du Puy-de Dôme accompagne l'agriculture et la sylviculture avec des mesures opérationnelles alliant proximité, équité et innovation depuis le 1er janvier 2023 :

- Accompagner les agriculteurs afin qu'ils vivent dignement de leur travail ;
- Favoriser l'installation pour conserver l'attractivité et le dynamisme dans nos territoires ;
- Structurer et préserver les espaces agricoles et forestiers qui sont un atout de notre département ;
- Soutenir le développement et la structuration de filières à valeur ajoutée ;
- Garantir un approvisionnement de qualité, notamment en restauration collective avec Agrilocal63 ;
- Développer les liens producteurs-consommateurs et redonner une image positive de l'agriculture et la sylviculture.

Transition Ecologique :

Concernant la délégation Transition écologique et innovation territoriale, le Département se mobilise pour agir concrètement et mettre en réseau toutes les actions du territoire qui portent les transitions et le changement :

- Par le déploiement opérationnel de la feuille de route de la Transition Ecologique au niveau départemental ;
- Par l'animation de la démarche de transition dans toutes ses dimensions ;
- Par la mise en œuvre des actions du plan de transition du bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- En agissant sur les secteurs à fort impact (par exemple en réduisant ses consommations de fluides et de consommables à tous niveaux afin de faire du Département une collectivité exemplaire) ;
- En aidant les territoires à faire face à la dépense énergétique ;
- En impliquant les agents à tous niveaux ;
- En travaillant sur les usages et la consommation ;
- En déployant son guide des achats responsables.

5.1.3. ORIENTATIONS 2025**Eau et environnement :**

Dans un budget d'investissement globalement stable, le Département souhaite maintenir une continuité avec les années antérieures et poursuivre ses efforts en matière d'aide.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable voté en 2023, et son programme de travaux à l'horizon 2040, permettra d'inciter à la réalisation d'études et de travaux pour une gestion raisonnée et partagée de la ressource (réduction des fuites, mise en place d'interconnexions,

protection des ouvrages, amélioration de la collecte, du traitement et de la réutilisation des eaux usées, etc...).

La mise en place d'un Observatoire départemental de l'eau est prévue en 2025, en lien étroit avec l'Etat, et ce, afin de créer une gouvernance globale sur le département, basée sur un espace de dialogue et de partage des connaissances et des collaborations entre les gestionnaires et les territoires.

Concernant ses actions en faveur du patrimoine naturel, le Département va continuer de soutenir les programmes pluriannuels des contrats territoriaux. Ces actions sont efficaces car issues d'une volonté commune, pour un résultat durable.

L'aire d'accueil du public du Lac de Servières, achevée fin 2024, permettra d'offrir un stationnement de qualité, intégré dans son environnement. Le plan de gestion du Lac de Guéry sera examiné en 2025 ; il intégrera les aspects liés à la fréquentation touristique et ceux liés au besoin de protection des milieux fragiles de cet Espace Naturel Sensible.

Sur le site du lac Chambon, dont la notoriété sera renforcée par le passage du Tour de France en 2025, les premières actions issues de l'étude de gestion seront mises en œuvre dès cette année.

Agriculture et forêt :

Les mesures mises en place se veulent lisibles, cohérentes et partagées par les acteurs des secteurs agricoles et forestiers, soulignant ainsi les spécificités de notre département et la pluralité de ses productions. Leur déclinaison sera poursuivie de manière similaire sur 2025. avec le déploiement du pool de chargés de développement territoriaux agricoles et forestiers, le travail initié en lien avec l'ensemble des communes du département sera poursuivi afin d'améliorer la restructuration foncière agricole (amélioration du parcellaire, reconquête agricole, préservation du foncier agricole) et ainsi faciliter les conditions d'exploitation et l'installation pour conserver l'attractivité et le dynamisme dans nos territoires ; ainsi que l'appui adressé aux propriétaires forestiers et aux collectivités afin d'accompagner l'adaptation des forêts puydômoises au changement climatique.

En interne, le travail de coopération sur l'entretien des « franges » routes/exploitations est engagé depuis 2024 avec les équipes des Direction Routières et d'Aménagement du Territoires afin de faire évoluer les modalités d'entretien des dépendances, en lien avec la Mission « haies ».

Les partenariats techniques initiés en 2023 resteront dans la continuité. Une réflexion sur un repositionnement stratégique de Terana a été lancée courant 2024 suite à la situation budgétaire critique de la structure. Les conclusions attendues courant 2025 devront permettre de consolider une gouvernance et un modèle économique viable répondant aux priorités de services publics souhaités par chaque département.

La politique des contrats de filière sera poursuivie avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du Pôle Viandes Puy-de-Dôme afin de structurer de nouvelles filières à valeur ajoutée et ainsi tendre vers une souveraineté alimentaire locale.

Enfin, le Département s'attachera à conserver ses actions de promotion et de communication auprès de la restauration collective via Agrilocal63 et à poursuivre le développement d'une offre agritouristique, en lien avec les démarches De nos fermes63, Bistrot de Pays, Label Vignobles & Découvertes.

Transition Ecologique :

Dans un contexte budgétaire d'austérité imposé par l'État, nous proposons un budget s'appuyant sur des projets plutôt que sur des critères financiers afin d'être cohérent avec l'axe 5 de notre plan stratégique « HORIZONS 2030 ».

Trois grandes orientations se poursuivent en 2025 pour la délégation transition écologique et innovation territoriale :

1/Être exemplaire

- Suivre les Plans d'efficacité et de sobriété eau et énergie du Département ;
- Animer et mettre en œuvre les actions du Plan de transition du Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2024-2027 ;
- Déployer la SAS Puy d'Énergies et la SAS Horizons 1465 pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de collège.

2/ Agir avec

Les citoyens

- Proposer une 3^e édition du Budget Écologique et Citoyen 2025-2026 ;

Les collectivités

- Poursuivre la 3^e édition de l'opération COCON pour le remplacement des chaudières fioul des bâtiments publics en finançant les études ;
- Renforcer les aides départementales avec les 3 bonus financiers FIC pour les projets qui misent sur le bois local, le réemploi et / ou les énergies renouvelables ;
- Massifier les achats avec, pour l'énergie, les groupements d'achats gaz, électricité et granulés bois ;
- Soutenir le développement des ENR via la poursuite du financement des études d'accélération des zones ENR pour les EPCI et syndicats ;
- Suivre l'application du dispositif d'aides financières pour l'étude et l'acquisition d'éclairages LED.

Les entreprises

- Poursuivre notre partenariat avec la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) ;
- Intégrer et communiquer sur les valeurs du Schéma des Achats Responsables (SAR) dans le fonctionnement du Département et dans ses liens avec ses prestataires/fournisseurs.

3/Innover

- Participer à la structuration d'une filière du réemploi (organisation des Journées de l'économie circulaire « Horizons Circulaires » les 22,23 et 24 mai 2025, plan d'actions 2025-2026, Guide du réemploi)
- Amplifier la méthodologie de la Fabrique des transitions dans ses relations avec les territoires en intégrant de nouveaux territoires volontaires dans la Fabrique départementale des transitions (diagnostic / projet / financement / réalisation / évaluation / transmission) et en poursuivant le lien avec les 4 collectivités pilotes engagées dans la transition écologique de leur territoire actuellement en phase de réalisation ;
- Expérimenter des aires de covoiturage innovantes avec conciergerie, dont l'objectif principal est de favoriser le développement de la pratique du covoiturage sur le territoire puydômois.

FOCUS BUDGETAIRE :

- 1/ Pour la délégation « Eau et environnement », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 0,6 M€ en fonctionnement et de 5,5 M€ en investissement.
- 2/ Pour la délégation « Agriculture et forêt », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 1 M€ en fonctionnement et de 3 M€ en investissement.
- 3/ Pour la délégation « Transition écologique », les montants envisagés pour le Budget Primitif 2025 pourraient être de 0,6 M€ en fonctionnement et de 1,9 M€ en investissement.